

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1786 - 25 octobre 2002 - prix : 1 €

**Ouvertement
ou hypocritement**

**L'État est
au service
des
possédants**

Loi de « sécurité intérieure » :

**Une loi
contre
les pauvres**

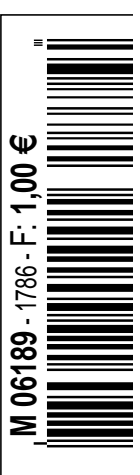
p. 5

**Décentralisation...
et attaques
contre
les services
publics**

p. 7

**Dans
l'enseignement
Après
la grève du
17 octobre**

p. 10 et 11



**Troupes françaises
hors de la Côte-d'Ivoire !**

p. 8 et 9

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Raffarin revient sur la loi de modernisation sociale
- PCF : le changement de politique n'est pas en vue
- Hôtellerie : projets en faveur des patrons
- p. 5 ■ Le projet de loi sur la sécurité de Sarkozy
- Le ministre Fillon s'affiche dans une association d'entraide
- p. 6 ■ Sans-papiers : la lutte continue
- Les demandeurs d'asile de Lyon
- p. 7 ■ Décentralisation et attaques contre les services publics
- p. 14 ■ « Jeunesse et sport » de la Ville de Paris en grève
- Davantage de chômeurs et d'interimaires

Tribune

- p. 6 ■ Bush, Chirac, la guerre à double détente

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Armée française hors de Côte-d'Ivoire !
- En Côte-d'Ivoire : la chasse aux immigrés continue
- Le bluff de Chirac sur l'Irak
- Irak : l'amnistie décrétée par Saddam Hussein
- p. 16 ■ Proche-Orient : la politique de Sharon nourrit le terrorisme
- Italie : la grève du 18 octobre, et ensuite ?

Dans l'enseignement

- p. 10/11 ■ La grève du 17 octobre, un succès : et la suite ?
- Emplois-jeunes, surveillants, CES... : non aux licenciements !
- Les craintes des personnels de service

Dans les entreprises

- p. 12 ■ CTM (Guadeloupe) : succès de la grève
- Aventis (Romainville-93) : non aux suppressions d'emplois !
- Privatisation d'Air France : en attente
- p. 13 ■ Peugeot (Poissy-78) : danger permanent
- Daudry (Dunkerque) : accident mortel
- TRW REPA (Angers) : le patron met la clé sous la porte

Courrier de lecteurs

- p. 14 ■ Non à la privatisation de la Poste !
- p. 15 ■ Esclavage ambulancier
- La revendication des intermittents du spectacle

Au Parlement européen

Deux interventions des députées de Lutte Ouvrière

● Le 22 octobre, Armonie Bordes, députée européenne de Lutte Ouvrière, a pu faire l'intervention suivante, en séance plénière, à propos du « Rapport Grossetête » sur le code communautaire relatif aux médicaments à usage humain :

« Ce rapport se place du point de vue de la défense des intérêts de l'industrie pharmaceutique. Or la course aux profits est incompatible avec la défense de la santé publique.

Quand on prétend défendre la santé publique, on se doit de placer au premier plan les intérêts de la collectivité et l'on doit prendre en compte la santé de tous les êtres humains, solvables ou non.

L'industrie pharmaceutique, elle, ne s'intéresse qu'à ceux qui peuvent payer. C'est pour cela qu'elle veut faire vite pour sortir des médicaments qui rapportent, et vite. Ils veulent, comme ils disent dans leur jargon, des "block-busters", qui rapportent plus d'un milliard de dollars par an.

Mais aller vite au stade de la recherche et des contrôles, pour encaisser plus vite le profit, c'est forcément au détriment de la sécurité et de la santé des malades, mais aussi des travailleurs de ces industries.

Et je tiens à dénoncer cette autre conséquence de la course au profit que sont les suppressions d'emplois, y compris dans le secteur de la recherche, comme en ce moment dans le groupe pharmaceutique Aventis, qui supprime 10 000 emplois dans le monde et qui ferme des usines

et des centres de recherche dans plusieurs pays.

Vous parlez de transparence. Mais l'industrie pharmaceutique a toujours dissimulé ses marges, qui sont parmi les plus élevées, du fait même qu'elles sont garanties par la Sécurité sociale !

On nous explique que ce serait terrible, si des terroristes contaminaient des populations avec la variole et si on ne dispose pas de médicaments pour soigner ces personnes. Certes, mais ce scénario catastrophe a déjà cours : tous les jours des milliers d'enfants meurent de maladies qu'on sait soigner, comme la rougeole, et pour lesquelles il existe des médicaments. C'est la soif de profit des grands groupes pharmaceutiques qui en est responsable, avec le soutien complice des gouvernants. »

● Au Parlement européen, le 21 octobre, était discuté le « Rapport Lambert » sur le statut de réfugié pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides. Arlette Laguiller, députée européenne de Lutte Ouvrière, a pu faire l'intervention suivante en séance plénière :

« Nous allons voter ce rapport, qui vise à assurer un minimum de protection à celles et ceux qui ont été contraints de fuir pour ne pas être persécutés dans leurs régions d'origine. Mais les persécutions ne sont pas toutes politiques, religieuses ou ethniques. Et le rapporteur a raison de déplorer que nulle protection ne soit prévue pour ceux qui "sont contraints de quitter leur chez-soi à cause de la pauvreté".

Parmi ceux-là, ils sont plusieurs centaines de milliers qui, chassés de chez eux par la

misère ou la faim, continuent à être persécutés ici même, sur le sol européen, livrés au travail au noir mal payé, livrés aux marchands de sommeil et pourchassés par la police. Il s'agit de ceux à qui les gouvernements nationaux n'accordent pas les papiers légaux leur permettant de travailler et de vivre dignement.

Si le Parlement européen était réellement désireux de protéger les persécutés, il devrait commencer à le faire à l'intérieur de l'Union. Il devrait décider, en mesure d'urgence, d'obliger les gouvernements nationaux à régulariser tous les sans-papiers et, à défaut, à leur accorder, au nom des institutions européennes, des papiers légaux leur permettant de séjourner et de travailler dans l'Union européenne. »



LES FÊTES DE LUTTE OUVRIÈRE

TOURS

Samedi 26 octobre
de 14 h 30 à 24 h
Salle de la Pléiade
à LA RICHE

DIJON

Dimanche 27 octobre
à partir de 11 h
à la Maison de Marsannay
MARSANNAY-LA-CÔTE

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste : <http://www.union-communiste.org>
E-mail : contact@union-communiste.org

La Société d'Éditions de Lutte ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 48 43 65 58 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 15400 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

| | LUTTE OUVRIÈRE | | LUTTE DE CLASSE |
|---|----------------|--------|-------------------|
| | 1 an | 6 mois | (1 an soit 10 N°) |
| France, DOM-TOM | 35 € | 18 € | 15 € |
| DOM-TOM, voie aérienne | 50 € | 25 € | 21 € |
| Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada | 60 € | 30 € | 15 € |
| Asie Océanie autre Amérique | 75 € | 38 € | 26 € |
| Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire) | 90 € | 45 € | 32 € |

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 22 octobre 2002

Ouvertement ou hypocritement, L'ÉTAT EST AU SERVICE DES POSSÉDANTS

■ Fort de la royale élection que les partis de gauche ont offerte à Chirac en mai dernier et de la confortable majorité dont l'UMP dispose à la Chambre, le tandem Chirac-Raffarin s'emploie à donner aux capitalistes encore plus de moyens de s'enrichir, quitte à appauvrir encore les classes laborieuses.

Ce n'est certes pas une politique fondamentalement différente de celle que Jospin a menée durant cinq ans. C'est au contraire dans la continuité de celle-ci, comme Jospin n'avait fait, dans bien des domaines, que poursuivre ce que Juppé avait entrepris. Mais comme les prochaines élections nationales sont lointaines, la droite au gouvernement n'a même pas à se soucier des réactions électorales possibles des milieux populaires.

Alors, dans tous les domaines, on voit se multiplier les mesures en faveur du patronat ou défavorables à la population.

La courbe du chômage a repris son ascension. De nombreuses entreprises annoncent leurs nouveaux « plans sociaux », c'est-à-dire des licenciements et des suppressions d'emplois. Et que fait le gouvernement ? Il s'apprête à suspendre les articles de la pourtant très timide « loi de modernisation sociale », qui avait quelque peu allongé les délais concernant les licenciements collectifs (sans évidemment les interdire). Faciliter la tâche de ceux qui fabriquent des chô-

meurs supplémentaires, voilà la politique du gouvernement.

On peut en outre être sûr que, lorsque cette décision sera entrée en vigueur, bien d'autres entreprises, dont les patrons n'attendent que cela, annonceront de nouveaux plans de licenciements.

Ces mesures prises en faveur du patronat sont parfois plus ou moins habilement présentées comme des mesures « sociales » ou « démocratiques ». Il en est ainsi, par exemple, de la politique dite de décentralisation, inaugurée par le gouvernement socialiste Mitterrand-Mauroy en 1982, et poursuivie par la droite. Elle concerne en particulier le transfert de certaines décisions aux Conseils régionaux. Et on voudrait nous faire croire qu'elle est destinée à rapprocher les centres de décision du public. Mais si la volonté des différents gouvernements qui se sont succédé depuis vingt ans avait vraiment été de faire en sorte que la volonté des habitants de chaque région, département ou commune soit mieux prise en compte, on n'aurait pas assisté à ces suppressions de lignes de chemins de fer, de classes ou d'écoles, de bureaux de poste dans des villages ou des quartiers, d'hôpitaux de proximité, qui accompagnent l'incessante dégradation des services publics.

Ce qui intéresse l'État, dans la décentralisation, c'est au contraire de pouvoir se désengager d'un certain nombre de dépenses pourtant indispensables à la collecti-

tivité, et de pouvoir consacrer l'essentiel de son budget à soutenir les intérêts de la bourgeoisie et à entretenir une armée capable de défendre les intérêts de l'impérialisme français aux quatre coins du monde.

Les hommes politiques qui dirigent les Conseils régionaux sont tout à fait conscients que les transferts de compétences envisagés ne s'accompagneront pas d'un transfert de moyens suffisant. Ils protestent d'ailleurs de temps en temps, surtout s'ils appartiennent à l'opposition. Mais ils ne s'y opposent pas, car de toute manière ils auront ainsi plus d'argent à gérer, et plus de moyens pour favoriser les capitalistes de leur région.

De même, au niveau des départements, aucun des politiciens qui expliquent, par exemple, qu'ils vont avoir bien du mal à financer « l'allocation personnalisée d'autonomie », destinée aux personnes âgées, n'envisage de réduire le budget considérable des subventions qu'ils accordent aux entreprises.

Le problème fondamental n'est pas celui des compétences respectives de l'État, des régions et des départements. C'est que tout le système est au service des seuls possédants. Et c'est cela que les travailleurs devront changer, en unissant leurs forces pour le faire.

Arlette LAGUILLER

Prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky

L'Irak,

enjeu et victime

des grandes manœuvres de l'impérialisme

Vendredi 8 novembre à 20 h 30

Salle de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)

La loi de modernisation sociale

ENCORE TROP POUR CHIRAC-RAFFARIN

Le gouvernement envisage de « suspendre » pour 18 mois l'application d'une partie de la loi dite de modernisation sociale, votée il y a moins d'un an. Il s'agirait plus particulièrement des articles concernant les plans de licenciements, laborieusement mis sur pied à l'initiative du PCF.

Cette partie de la loi consistait non pas à les interdire, ne serait-ce que dans les entreprises faisant des profits, mais seulement à les retarder par des procédures d'information, de conciliation ou de recours. Elle faisait également référence à la « situation sociale et familiale » des travailleurs comme critère pour l'établissement des listes de licenciés.

Le PCF avait cependant dû en rabattre sur la question des licenciements. Pour Jospin et consorts, il n'était pas question de s'opposer au patronat. Au point qu'une loi encore plus édulcorée que le projet initial n'avait été votée qu'au début de cette année, et que certains décrets d'application n'avaient pas encore été publiés. Et quand le conseil constitutionnel, quelques semaines plus tard, avait censuré l'article de la loi qui subordonnait les plans de licenciements à la mauvaise santé de l'entreprise, le gouvernement s'était incliné.

Mais le peu qui reste dans la loi est encore de trop pour le gouvernement. Il veut supprimer tout obstacle aux licenciements collectifs. Y compris en supprimant des clauses qui contraignaient les patrons à prendre en compte la situation familiale des futurs licenciés. Désormais, le seul critère pour établir la liste de ceux qu'on garderait dans l'entreprise et ceux dont on se débarrasserait serait les

« compétences professionnelles ».

Pour se justifier, Fillon affirme que retarder les plans serait préjudiciable aux salariés eux-mêmes car cela risque d'entraîner des dépôts de bilan pour des entreprises n'ayant pu réduire leurs effectifs à temps. Comme si les licenciements collectifs de ces dernières années concernaient pour l'essentiel des entreprises au bord de la faillite ou incapables de continuer la production ! Michelin, Lu-Danone, Marks & Spencer, autant d'entreprises dont la seule raison de licencier était d'augmenter le pourcentage de leurs profits et leurs valeurs boursières ! Quant aux faillites annoncées, elles recouvrent le plus souvent des grandes manœuvres financières qui se font au seul préjudice des travailleurs licenciés.

« Il est inadmissible et immoral que le gouvernement avec de faux arguments, remette en cause le peu de moyens supplémentaires qui avaient été donnés aux salariés... », déclare la CGT. Que la loi puisse limiter ne serait-ce qu'un tout petit peu le sacro-saint droit patronal, voilà une situation que le patronat ne saurait supporter. Le gouvernement Chirac-Raffarin s'empresse donc de répondre à ses désirs.

Michel ROCCO

PCF : redevenir « proche du peuple »... SANS CHANGER DE POLITIQUE ?

Dans une interview à *l'Humanité* du 18 octobre, Marie-George Buffet, ancienne ministre du gouvernement socialiste et actuelle secrétaire nationale du PCF, s'interroge encore une fois sur l'avenir de son parti.

De nombreuses critiques énoncées par les militants contre la direction du parti et sa politique y sont rapidement évoquées. « Les licenciements en masse ont contribué à casser ce rapport étroit entre notre parti et notre peuple », « on me parle des privatisations... nos choix n'ont pas toujours été judicieux ». Mais pendant que le gouvernement de Jospin laissait les patrons licencier et procédait à la privatisation d'Air France et de France Télécom, que faisait Marie-George Buffet sinon cautionner ce qui se décidait, par sa participation au gouvernement ? Que faisaient les députés du Parti Communiste, sinon approuver par leurs votes ?

Pour tout cela Marie-George Buffet ressent « de la souffrance » et « de la colère » mais apparemment pas le moindre regret. Il ne s'agit pas pour elle, a posteriori, de remettre en cause la participation et le soutien du Parti Communiste au gouvernement de la « gauche plurielle » Appelé, après des lustres, à redevenir un parti reconnu apte à gérer les affaires de la bourgeoisie, le Parti Communiste entend le rester à l'avenir. Tel est le souci majeur de Marie-George Buffet et de la direction du PCF.

Mais alors comment mettre fin à l'hémorragie électorale et militante du parti sans changer



Les slogans à la fête de *l'Humanité*, c'est une chose, la politique acceptée par le PCF quand il était au gouvernement, c'en est une autre.

réellement de politique ? A cette question l'ancienne ministre de Jospin n'a pas de réponse. Elle n'a que des soucis et quelques combinaisons politiques. Elle s'interroge sur les prochains rendez-vous électoraux et sur les choix qui permettraient au PCF d'obtenir le plus grand nombre d'élus. En faisant alliance avec le Parti Socialiste pour les élections régionales ? En cherchant d'autres alliés pour les élections européennes ? Marie-George Buffet laisse entendre que ces choix dépendront uniquement du mode de scrutin différent à chacune de ces élections et des résultats espérés.

Elle rappelle, ce qui est la réalité, qu'« il y a toujours des communistes actifs dans les quartiers, dans les entreprises » mais elle prend soin de les avertir : « Nous ne croyons plus au "grand soir", à la dictature du prolétariat ». Ce n'est pas nouveau. Mais elle n'ose quand même pas dire qu'il n'y a plus de lutte de classe ni de

dictature de la bourgeoisie, ce qui serait nier l'évidence. Simplement, elle n'en parle pas. Et pourtant cela reste l'essentiel.

Cette réalité, que le PCF continue d'oublier, les « communistes toujours actifs dans les quartiers et les entreprises », la vivent quotidiennement. Contrairement à leurs dirigeants, pour eux, les liens n'ont pas été « rompus » avec le monde du travail, pour la raison simple qu'ils en font partie.

Il faudrait redonner un sens à cette lutte de classe, que la classe ouvrière, qu'elle en ait conscience ou pas, est contrainte de mener contre un patronat pour qui il n'y a jamais de trêve sociale. C'est une priorité bien plus décisive que les calculs concernant de futures et hypothétiques alliances électorales dans les prochaines élections qui se dérouleront dans vingt mois.

Alain VALLER

Hôtellerie : LE GOUVERNEMENT MITONNE DE BONS PETITS PLATS AUX PATRONS

Pour les petites entreprises, les modifications de la loi Aubry sur les 35 heures prévues par le gouvernement devraient aller vers l'annulation pure et simple de la diminution du temps de travail. Dans la plupart des entreprises petites et moyennes, cette diminution n'a pas eu lieu. En effet, la loi offrait à ces patrons des délais supplémentaires, retard qui aujourd'hui permet d'autant plus facilement de maintenir, voire d'aggraver, les anciens horaires de travail.

Dans un secteur comme celui de l'hôtellerie, des dispositions dites provisoires, prises par Elisabeth Guigou en juin 2001, précisaient que les entreprises de ce secteur, dont l'horaire hebdomadaire était de 43 heures, passeraient à 41 heures en 2002 et avaient jusqu'à 2004 pour passer aux 35 heures.

Aujourd'hui, non seulement on ne parle plus des 35 heures mais l'assouplissement prévu par Fillon ouvre de nouvelles possibilités aux patrons de ce secteur, dont les

travailleurs se retrouvent dispersés dans de multiples établissements, ayant donc du mal à se défendre face à leurs patrons. De plus, Fillon a cédé au chantage des hôteliers. Alors que les apprentis mineurs ne devraient, selon la loi, travailler que 35 heures, Fillon a signé en août dernier une circulaire autorisant ceux-ci à travailler 41 heures hebdomadaires ainsi qu'à travailler le dimanche.

Fillon va au-devant des désirs des patrons.

Projet de loi sur la « sécurité intérieure »... ... ET CONTRE LES PAUVRES

Le projet de loi sur la sécurité intérieure était présenté au Conseil des ministres, mercredi 23 octobre. Sous prétexte de mettre fin à ce qu'il appelle, de façon quelque peu excessive, la « légitime exaspération » de la population, Sarkozy propose de renforcer les pouvoirs de la police.

Après les maisons de redressement pour les jeunes récalcitrants, voici sur la sellette les mendiants, les squatters, les gens du voyage, les prostituées et tous les marginaux que cette société d'injustices et de misère croissante engendre en permanence.

Les squatters comme les gens du voyage sont menacés de six mois de prison et 3 000 euros d'amende. Comme si c'était par plaisir, et non en désespoir de cause, que des familles vivant dans la rue squattent des logements vides, ou que les gens du voyage s'installent dans un coin perdu de banlieue, sous un périphérique et sur un terrain dépotoir, sans eau ni bien sûr aucune autre commodité.

Par un texte de loi datant de 1990, les communes sont tenues de réaliser des aires d'accueil, équipées correctement, pour les gens du voyage. Aujourd'hui, soit plus de deux ans après, il manque encore plus de 25 000 places d'accueil, contraignant de fait les gens du voyage à s'installer où ils peuvent et sans autorisation. Mais Sarkozy n'entend pas sanctionner les communes ne respectant pas la loi...

De même, la loi inscrit dans ses textes, et depuis très longtemps, l'accès à un logement comme un droit. La réquisition des logements vacants est également prévue par la loi. Or les propriétaires font à peu près ce qu'ils veulent, et trouver un logement correct pour sa



DE PLUS EN PLUS D'INFRACTIONS !

famille lorsqu'on n'a que de petits revenus ou lorsqu'on est au chômage est à peu près impossible. Quand en plus on est une famille émigrée, avec des enfants, sans même parler des sans-papiers, cela devient totalement impossible (y compris bien souvent dans les HLM). Mais Sarkozy n'entend pas s'en prendre aux marchands de sommeil qui exploitent ce dénuement, ni aux propriétaires qui laissent délibérément se dégrader les logements en les maintenant vides. Non, il entend poursuivre ceux qui n'ont d'autre solution pour ne pas vivre dans la rue que de trouver un abri précaire et insalubre, dans des locaux qui ne méritent certainement pas le nom de logements.

Quant aux mendiants, SDF et autres marginalisés, ils se trouvent eux aussi menacés de représailles, de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 euros s'ils sont considérés comme « agressifs » dans leur comportement, même s'il n'y a aucun délit effectif.

En fait, derrière ce projet, Sarkozy réinstalle le délit de pauvreté. Il veut donner les pleins pouvoirs à la police, qui

elle-même ne s'embarrasse pas toujours de la loi dans ses interventions, en utilisant le sentiment d'insécurité de la population pour désigner des boucs émissaires sans rien changer à la situation. Car on ne voit pas

comment la sécurité de tous serait renforcée parce que les gens du voyage, les familles qui squattent, les mendiants et autres SDF seraient jetés en prison. On ne voit pas non plus comment la misère matérielle et morale, le dénuement parfois total, qui sont les sources principales de l'agressivité et de la violence que prétend combattre ici Sarkozy, pourraient reculer, ne serait-ce qu'un peu, grâce aux mesures annoncées.

Pour faire reculer l'insécurité, d'autres interventions seraient nécessaires, celles d'ailleurs que n'a pas faites le Parti Socialiste lorsqu'il était au gouvernement, fort d'une large majorité à l'Assemblée, un PS bien peu crédible aujourd'hui lorsqu'il proteste.

La suppression de postes dans tous les services publics, en particulier dans les transports en commun et dans les établissements scolaires, signifie par exemple des quais de gare

déserts, dès la nuit tombée et des sorties d'écoles moins surveillées, c'est-à-dire des situations d'insécurité pour les voyageurs comme pour les enfants. Arrêter les plans sociaux et la suppression des milliers d'emplois qu'ils signifient, donner un coup d'arrêt à l'appauvrissement de milliers de familles ouvrières et à la montée de la misère, seraient les premières mesures à prendre pour lutter contre l'insécurité. Sarkozy le sait parfaitement d'ailleurs, mais son projet ne vise qu'à conforter son image d'homme fort en désignant les plus pauvres de cette société comme responsables de la montée de l'incivilité et de la violence. Ce n'est pas la « sécurité intérieure » qui risque de s'en trouver renforcée mais seulement l'arbitraire de la police contre les plus démunis.

Lucienne PLAIN

Une déclaration d'Arlette Laguiller

« Avec sa loi dite de « sécurité intérieure » le gouvernement se donne des moyens d'amplifier la guerre qui se mène contre les démunis, contre les pauvres.

Il y a de quoi être révolté par cette loi qui criminalise la pauvreté alors que ce gouvernement laisse le patronat aggraver le chômage par des licenciements collectifs, fabriquant ainsi sans cesse des pauvres supplémentaires. Sans même parler des mesures prises par le gouvernement lui-même qui fait des économies au détriment des catégories les plus démunies

Ce n'est ni en montrant du

doigt les jeunes qui discutent au bas des immeubles, au moment même où le gouvernement supprime par milliers surveillants et emplois-jeunes dans les établissements scolaires, ni en désignant les prostituées comme auteurs de désordre que l'on mettra fin à l'odieuse exploitation par des réseaux mafieux dont elles sont les premières victimes, ni en donnant plus de pouvoirs à la police, qui en a déjà pas mal, y compris ceux qu'elle s'octroie elle-même, que la situation s'améliorera.

Les dirigeants du PS feignent de s'étonner de la politique de l'équipe Chirac-Sar-

kosy. Ils s'indignent – mollement il est vrai. Mais n'avaient-ils pas, en laissant filer le chômage, lorsqu'ils étaient au pouvoir, contribué eux aussi à fabriquer cette pauvreté qui alimente l'incivilité et l'insécurité ?

Plutôt que de trouver des boucs émissaires, il faudrait donner la priorité à la lutte contre le chômage, à l'amélioration des conditions d'accueil et d'éducation des jeunes, et en finir avec une démagogie sécuritaire qu'un Le Pen ne renierait pas. »

Arlette LAGUILLER
le 23 octobre

ET EN PLUS, IL FAUDRAIT AIDER LES PAUVRES ?

Le jeudi 18 octobre était la journée mondiale du refus de la misère, organisée par le mouvement ATD-Quart Monde. En France, les associations d'aide aux exclus ont saisi l'occasion pour dénoncer la répression accrue contre les pauvres annoncée par les projets de loi de Sarkozy, ainsi que la réduction des fonds prévus dans le budget 2003 pour l'aide sociale.

Aussi, les emplois « aidés » devraient être

réduits de plus d'un tiers l'an prochain. Les contrats emploi-solidarité (CES) passeraient de 260 000 à 160 000, les contrats emploi consolidé (CEC) de 40 000 à 30 000. Le ministre du Travail, Fillon, voulait en plus réduire la part de l'État dans le financement de ces contrats. Il y a renoncé, devant les protestations. Il reste que cela ferait 110 000 emplois en moins pour des travailleurs en grande difficulté, alors que depuis des mois les

chiffres du chômage augmentent.

Fillon veut aussi « réformer » le RMI, revenu minimum d'insertion, le transformer en revenu minimum d'activité, RMA, et en déléguer la gestion aux départements. Le ministre a livré le fond de sa pensée : « Parmi ceux qui n'ont pas de travail, il faut donc distinguer les vrais exclus de ceux qui cherchent à détourner le système ». Pour le ministre, le

chômage serait la faute des chômeurs, pas des patrons qui licencient.

C'est un argument démagogique classique. Si aujourd'hui il y a tant de gens à secourir, pour reprendre le vocabulaire des dames patronnesses, ce serait parce que dans chaque assisté, dans chaque pauvre, se cacherait un tricheur en puissance.

Les associations se sont plaintes aussi de la désinvolture avec laquelle elles sont

traitées par les services de l'État. La secrétaire d'État à la Lutte contre la précarité et l'exclusion reconnaissait récemment que 50 % des aides prévues pour 2002 n'avaient pas été versées.

Travailleurs pauvres, chômeurs, exclus, le gouvernement français n'a pas d'argent à gaspiller en votre faveur. Il a déjà donné à ses bonnes œuvres, « ses pauvres » : les bourgeois et les patrons.

Vincent GELAS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à cel-

TRIBUNE

Bush-Chirac,

LA GUERRE À DOUBLE DÉTENTE

Gros titre à la Une du *Monde* du 19 octobre : « Irak : Chirac fait reculer Bush ». Début d'article plus circonspect : « Si rien ne dit qu'elle a gagné la bataille contre la guerre, la France pourra au moins se prévaloir d'avoir remporté la bataille du paragraphe 10 ». Dans cette partie de poker menteur, lequel de Chirac ou de Bush a véritablement reculé ? Certainement pas celui que les cocoricos nous disent. Mais dans cette guerre, qui a quasiment déjà commencé puisque depuis août dernier, plus de 20 raids anglo-américains ont été organisés sur le sud de l'Irak, tout se passe comme si Bush Junior ne se sentait pas dans une situation aussi confortable que Bush Senior il a y plus de 10 ans, quand face aux pays arabes entre autres, il eut le prétexte de l'invasion du Koweït par l'Irak pour préparer la première « guerre du Golfe ». Bush junior aimerait aujourd'hui n'être pas seul dans l'aventure, dont il ne sait pas forcément jusqu'où elle ira. Y rallier non seulement la Grande-Bretagne et Israël, mais d'autres grandes puissances, alliées et néanmoins concurrentes. Surtout si Bush a l'intention, comme le rapportent des médias de réaliser une « invasion terrestre » de l'Irak pour renverser Saddam Hussein et, à défaut de lui trouver un remplaçant, instaurer un « protectorat » ou « zone sous mandat » militaire américain. Une telle entreprise nécessite quelques appuis. C'est pourquoi, malgré les bulletins de victoire d'une partie de la presse française, c'est davantage Chirac que Bush qui a reculé. Chirac a accepté l'idée d'une guerre, par déclenchement à deux temps. Reste à savoir si Bush s'y lancera, quand et comment.

Ce qui est connu, ce sont les motivations de l'impérialisme américain. A savoir le pétrole. L'Irak détient 11 % des réserves mondiales, arrive au deuxième rang après l'Arabie Saoudite, sans compter ses possibilités inexploitées et largement convoitées. Certes, les États-Unis ont leurs propres besoins à satisfaire. Mais ils veulent surtout s'assurer le contrôle, par leurs « majors », des ressources énergétiques planétaires, en particulier de grands pays comme l'Inde, la Chine, le Japon et, si possible, la Russie. Et il leur faut contrebalancer la fiabilité limitée des faux frères princiers d'Arabie Saoudite, sur lesquels il leur aurait déjà fallu, avant septembre 2001, exercer des pressions féroces pour qu'ils ne cèdent pas une partie de leurs puits à Shell ou TotalFinElf ! Avant les sanctions contre l'Irak, toutes les compagnies étaient en pourparlers pour négocier des droits d'exploitation des champs irakiens. Selon *Le Monde*, Total avait jeté son dévolu sur le plus important, Majnoon, situé sur la frontière iranienne. Elf (avant la fusion avec Total), sur un champ plus modeste. Thierry Desmarest, PdG de Total, affirme que rien n'a été signé, mais ce ne serait pas le cas de la Russie ni de la Chine. Tou-

jours selon *Le Monde*, l'ancien directeur de la CIA et apôtre d'une action contre Saddam Hussein, aurait suggéré à l'administration américaine en substance : « Disons carrément à la France et à la Russie que nous les soutenons et que nous leur serons reconnaissants lorsque l'heure du partage aura sonné ». Grandes manœuvres

Dans un contexte de récession économique mondiale, les grandes puissances rivalisent pour les sources énergétiques et autres matières premières. Les USA ne sont pas prêts à s'en laisser faucher par la France. Qui affirme néanmoins ses prétentions. D'où les « mots » entre Chirac et Bush. Mais aucune vertu pacifique là-dedans et Chirac n'a pas les moyens de s'opposer à Bush.

Dans le même temps, Chirac au nom de l'impérialisme français mène sa guerre directement en Côte d'Ivoire (sans avoir rien demandé à l'ONU) et aide un dictateur sanglant et xénophobe à organiser des massacres d'immigrés du Burkina Faso ou à raser des bidonvilles de pauvres d'Abidjan.

Croisade contre le terrorisme ? Croisade contre les dictatures ? La politique d'exploitation planétaire des impérialistes suscite colère et désespoir chez les opprimés et exploités et les pousse à se ranger, de gré ou de force, derrière des courants politiques terroristes ou des dictateurs qui sont pourtant parmi leurs pires ennemis. Mais Bush ou Chirac les en protégeraient ? Il faut garder en mémoire comment les Ben Laden, les Talibans d'Afghanistan ou les Saddam Hussein, pour ne pas parler des Laurent Gbagbo et autres, ont été dans le passé ou sont encore les bras armés des dirigeants impérialistes. Des Bush Junior ou Senior. Des Chirac ou des Mitterrand.

Peu à peu, ici et là, d'Irak à l'Afghanistan, en passant par l'ex-Yougoslavie ou une bonne partie de l'Afrique, sous prétexte de libération du peuple ou conjuration du terrorisme, des États sont désarticulés, démembrés mais nullement démocratisés. De nouvelles bases militaires sont semées. Ce qui s'accompagne chaque fois de davantage de misère et de désolation. Situations extrêmes qui ne sont pas néfastes à la surexploitation ! Ou à l'immigration pour la surexploitation ailleurs ! Même dans la riche Europe, ce sont les périodes de guerres et d'après-guerre qui ont permis aux trusts et banquiers d'imposer des conditions de travail et de vie très rentables pour le capital.

S'ils le veulent, en même temps qu'ils feront prévaloir leurs propres intérêts de classe contre les gouvernements et patronat, les travailleurs des pays riches ont les moyens de casser cette spirale infernale.

Michelle VERDIER

Convergences Révolutionnaires n° 23 (septembre-octobre 2002), bimestriel édité par la Fraction

Un dossier sur : « Le fossé grandissant entre syndicats et travailleurs ». Des articles sur : la « méthode Raffarin » ; y a-t-il une vie après les élections pour le PCF ? ; Lula et le Parti des Travailleurs, un recours pour la bourgeoisie brésilienne ; la nouvelle mobilisation des sans-papiers ; l'expérience d'un collectif de chômeurs (Alès-Gard)...

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 €, de soutien : 15 €) écrire à : LO, pour la Fraction, BP233 - 75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19 Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Sans-papiers

LA LUTTE CONTINUE

Samedi 19 octobre, des milliers de manifestants – des sans-papiers auxquels s'étaient joints des partis, des organisations ou des associations qui les soutiennent – ont défilé à Paris, entre Denfert-Rochereau et les abords de Matignon, pour exiger la régularisation de tous les sans-papiers.

Les sans-papiers étaient venus de la région parisienne, mais aussi de différentes villes de province, pour dire qu'ils en ont assez de vivre dans l'anxiété d'un contrôle, d'être à la merci des patrons sans scrupules qui les emploient souvent à la journée pour ne leur donner qu'un billet de 20 euros. Ces hommes et ces femmes doivent avoir le droit de se loger et de vivre normalement. Tous doivent pouvoir « avoir des papiers », et des papiers qui leur permettent de s'établir dans ce pays. Oui, tous, car le tri arbitraire que font les préfetures en déboutant de leurs demandes de régularisation des dizaines de milliers de ces travailleurs immigrés, est inacceptable.

Cette manifestation avait d'ailleurs d'autant plus de sens que les récents projets de loi sur la sécurité intérieure, concoctés par Sarkozy, renforceront sans doute encore l'intransigeance des préfets et l'arrogance de la police vis-à-vis des sans-papiers, comme de toutes

les catégories les plus vulnérables de la population.

La manifestation a été ressentie comme un encouragement par les sans-papiers présents. Ceux qui, par exemple, étaient venus à une centaine de Rouen ont été contents de se retrouver avec les sans-papiers venus de diverses régions ou de villes de leur région, comme Le Havre ou Evreux. Ils étaient venus avec les enfants, et en musique. Et quand, à la fin du défilé, ils ont vu les cars de CRS ouvrir la route à leur car (pourtant plein de sans-papiers et non de ministres), la bonne humeur a redoublé et le retour s'est fait en chantant et en dansant dans le car.

D'autres collectifs avaient aussi le moral et entendent montrer leur détermination, en attendant les prochaines actions.

L'une d'elles aura lieu samedi 26 octobre à 14 h 30 à Melun, où une manifestation partira de la gare vers la préfecture de Seine-et-Marne.

LYON

Demandeurs d'asile grévistes de la faim



UNE SOLUTION PROVISOIRE

Samedi 20, les six demandeurs d'asile grévistes de la faim à Lyon ont arrêté leur jeûne, suite à une proposition du préfet. Ils étaient en grève de la faim depuis le 24 août.

Ils sont tous Algériens, menacés de mort dans leur pays et demandeurs d'asile. Ils étaient technicien agricole, chauffeur, restaurateur, forgeron, plombiers. Certains attendent leur réponse depuis plus d'un an, sans droit ni au travail ni au logement. Ils ont tous participé aux actions du Collectif pour la régularisation, dont la dernière action spectaculaire avait été l'occupation du Musée de la Résistance, dont ils se sont fait expulser le 17 juillet. Depuis, les demandeurs d'asile et sans-papiers sont dispersés et les actions sont plus difficiles à organiser, mais des manifestations de soutien à leur lutte ont lieu régulièrement.

C'est parce qu'ils désespéraient d'avoir une réponse de la préfecture, et qu'il leur est impossible de retourner dans leur pays, que ces six demandeurs d'asile ont démarré une grève de la faim.

Pendant des semaines, la préfecture

n'a pas cédé pour eux, pas plus que pour les autres à qui les régularisations sont délivrées au compte-gouttes. Le préfet ne s'est pas laissé émouvoir par ces six Algériens prêts à aller jusqu'au bout de leur grève de la faim. Récemment, il avait fini par proposer un récépissé valable 3 à 6 mois, n'offrant pas le droit au travail, alors que ce qu'ils veulent, c'est le droit de travailler pour pouvoir mener une vie normale.

Après leur refus de cette proposition, le préfet leur a envoyé les pompiers, jeudi 17 octobre, pour les transférer à l'hôpital, leur état de santé étant devenu très inquiétant. Cinq ont accepté, mais ils sont ensuite sortis et revenus auprès du sixième.

Le préfet a finalement dû leur proposer un titre de séjour de six mois, renouvelable, avec autorisation de travailler. Ils ont accepté cette offre et vont cesser leur grève. Cette solution est due à leur détermination. Mais elle n'est encore que provisoire : il restera à obtenir que leur titre de séjour soit renouvelé, et pour plus longtemps.

DÉCENTRALISATION ET ATTAQUES CONTRE LES SERVICES PUBLICS

Raffarin, le Premier ministre, est en tournée à travers tout le pays pour défendre la relance de la décentralisation voulue par Chirac. En réalité, depuis le début, depuis les lois Defferre de 1982 sous l'Union de la gauche, cette décentralisation a permis de réaliser des économies budgétaires sur le dos de la population. Chaque fois l'État a délégué aux départements, aux régions, voire aux communes, une des charges qu'il assurait auparavant.

Par exemple, quand le gouvernement a transmis la construction et l'entretien des lycées aux régions, il n'a même pas redonné le peu consacré à ce poste budgétaire au niveau national. Dès le départ le montant des versements aux régions était déficitaire, dans une situation où des retards énormes de réhabilitations ou de constructions s'étaient accumulés.

Détournements de fonds publics

Mais le gouvernement de l'époque et ceux qui l'ont suivis se sont bien gardés de baisser les impôts centraux payés par la population en proportion des économies successives résultant de ces transferts de responsabilités en direction des diverses collectivités locales. C'est que depuis vingt ans une part toujours plus grande est détournée des caisses publiques pour aller directement dans les poches du grand patronat et des classes riches. Il faut bien trouver l'argent pour financer les quelque trois cents milliards de francs qui sont le montant, estimé il y a quelques mois, des aides directes et indirectes au patronat.

Tous les maires des grandes villes, présidents de Conseils régionaux et Conseils généraux, ont été et sont complices de cette politique. À l'occasion ils savent dénoncer le fait que l'État ne paye jamais ce qu'il s'est engagé à payer, mais c'est souvent uniquement pour justifier leurs propres choix. Ils sont trop intéressés à gérer en direct des budgets importants, avec les possibilités que cela confère, pour remettre en cause cette politique. Les budgets d'une grande ville, d'un département ou d'une région

sont le moyen de servir toute une clientèle de grands bourgeois, des entreprises du bâtiment et des travaux publics aux officines patronales de formation et à bien d'autres entreprises.

Ainsi, à travers la formation professionnelle dont ils ont la charge, les Conseils régionaux financent à tout va les centres d'apprentissage gérés par les chambres patronales et les chambres de commerce, alors que dans le même temps l'enseignement technique est scandaleusement sous-équipé. Pourtant, les lycées professionnels sont également pour partie sous la responsabilité de ces mêmes Conseils régionaux.

Les différents responsables de régions expliquent qu'il faut, comme le demande le patronat, étendre toujours plus l'apprentissage en lieu et place de la formation générale qui serait dispensée en pure perte. À gauche comme à droite, les élus défendent une politique, voulue par l'ancien gouvernement et reprise par celui-ci, qui consiste à transformer de plus en plus de classes des lycées professionnels en... classes d'apprentissage ; on voit ainsi l'Éducation nationale démolir elle-même l'éducation qu'elle était sensée apporter aux enfants de travailleurs.

Voilà donc ce que réserve cette décentralisation, car le patronat local est encore plus borné et réactionnaire que la grande bourgeoisie qui inspire la politique des gouvernements. C'est lui qui se retrouve maître des choix, car toute la classe politique représentant les partis de gouvernement lui est intimement liée. La société et la population travailleuse, en particulier, ne peuvent en aucun cas attendre de la part de ces gens-là plus d'attention vis-à-vis de leurs intérêts.

Les manques et retards de l'État

En tout état de cause, la fiscalité locale serait impuissante à relever les manques de l'État, même si les responsables locaux le voulaient. Les deux derniers grands dossiers transmis aux régions par le gouvernement de gauche le montrent. Les transports ferroviaires ont été régionalisés sous la houlette de Gayssot, ministre PC des Transports, dans le but quasi ouvert de préparer la privatisation de ce secteur. Il fallait voir, dans certaines régions, les responsables



Manifestation contre la menace de fermeture d'un hôpital en province, en 1999. La décentralisation contribue à la régression des services publics.

socialistes expliquer à leurs collègues de droite un peu bouchés, que « *demain nous ne serons pas obligés de prendre la SNCF comme prestataire* ». Mais le retard pris et les besoins les plus urgents dans le domaine ferroviaire, nécessiteraient des investissements immédiats qui se comptent en milliards de francs, impossibles à assumer par les régions.

Les régions commencent donc maintenant à s'endetter, sans savoir où cela va les mener. Mais, avantage supplémentaire pour l'État, c'est en partie sur elles que le mécontentement de la population sera détourné. Il en est de même pour les départements, qui se sont vu confier la charge d'assumer le financement des personnes dépendantes sans recevoir, et de loin, ce qu'il faudrait de l'État. Là aussi, cela représente une charge énorme de plusieurs milliers d'euros par an et par personne, ce qui fait que les présidents de Conseils généraux parlent aujourd'hui de diminuer les prestations servies.

Cette situation catastrophique n'empêche pas les notables locaux de tous bords de réclamer de nouveaux transferts de compétences dans tous les domaines, et bien au-delà de ce que le gouvernement a évoqué. On parle de l'éducation au sens large, de la formation des enseignants, des infirmières et des médecins, de la santé... Rien que dans le domaine de la santé, au-delà des inégalités régionales qui ne pourraient que s'accroître, on peut imaginer quel pactole cela pourrait représenter pour le

privé, au détriment du service public, de la santé et de la population.

Alors, l'urgent en fait, c'est bien de dénoncer cette politique de décentralisation qui vise à faire des coupes claires dans les budgets de l'État les plus vitaux, ceux des services publics utiles à la population, voire à préparer leur

privatisation à l'image de ce qui s'est fait ou se fait dans d'autres pays européens. Il faut mettre un coup d'arrêt à ce qui serait encore un recul grave par rapport à la situation peu brillante d'aujourd'hui.

Paul SOREL

Du ministère de la Justice à la mairie de Paris RIDEAU !

Sarkozy, et le ministre de la Justice, Perben, ne sont finalement pas si terribles que cela ! Ils savent parfois fermer les yeux et faire preuve de souplesse avec certains justiciables. Ainsi, le procureur de Paris vient d'annoncer « *qu'aucune poursuite pénale n'est envisageable* » à propos des dépenses en espèces de la Mairie de Paris du temps où Chirac était maire. Il y en a eu pour 14,5 millions de francs. Le procureur admet qu'il s'agit de « *faits pouvant recevoir une qualification pénale* » (Ah, qu'en termes choisis...)

Alors pourquoi renoncer aux poursuites ? Le motif invoqué, c'est qu'il y a prescription, car les faits ont eu lieu depuis plus de trois ans. En principe ce délai ne court qu'à partir du moment où les faits sont connus et établis. Or les comptes étaient dissimulés et l'affaire est instruite

depuis moins de temps. Mais, et c'est là toute l'astuce, le procureur affirme que les comptes n'étaient nullement dissimulés, alors même que le rapport des enquêteurs estime que « *la commission de vérification des comptes n'a jamais eu accès aux justificatifs et aux pièces comptables* ».

Bref, la Justice est aux ordres du pouvoir, et tout particulièrement du président de la République, qui redoute comme la peste d'avoir à répondre devant la Justice de toutes ces dépenses « *incontrôlées* » des deniers publics.

Alors, à ce que promet le gouvernement, on ne pourra plus faire « *sauter* » des PV. Mais Chirac peut faire « *sauter* » bien davantage !

Et il continuera à faire la leçon aux banlieues en leur parlant « *d'impunité zéro* ».

A.V.

Côte-d'Ivoire

ARMÉE FRANÇAISE, HORS DE LA CÔTE-D'IVOIRE !

En Côte-d'Ivoire, une trêve a été signée le 18 octobre entre les mutins, entrés en rébellion depuis un mois, et les forces gouvernementales du président Laurent Gbagbo. La France soutient ouvertement le régime ivoirien chancelant. L'armée française a été chargée de « sécuriser » la ligne de cessez-le-feu et de servir de tampon entre les belligérants, dans l'attente du déploiement de la force d'interposition des États d'Afrique de l'Ouest.

Depuis leur entrée en rébellion, les mutins ont réussi à s'emparer du nord du pays. Les dernières offensives des forces armées ivoiriennes (« Fanci ») de Gbagbo ont échoué ; ces « forces armées » sont bien plus habituées à rançonner et terroriser la population pauvre, il est vrai, qu'à combattre d'autres soldats !

Le régime de Gbagbo a donc été sauvé de la débâcle par l'intervention française. Et s'il y a intervention de puissances étrangères, comme le prétendent Gbagbo et ses sbires, c'est celle de la France. La propagande officielle prétend que les mutins seraient manipulés par le Burkina Faso voisin. Façon de faire d'une pierre deux coups, désignant à la vindicte populaire à la fois un ennemi extérieur et la grande majorité des travailleurs immigrés, originaires de ce pays.

Daloa, la capitale du cacao, aux mains des rebelles, a été reprise par les forces

armées ivoiriennes, grâce surtout à l'aide militaire française et à celle de soldats angolais venus prêter main forte, en dépit de ce que prétendent Gbagbo et sa clique qui affirment n'avoir acheté que des armes à l'Angola ! Pourtant, une intervention armée de l'Angola n'a rien de très surprenant. Ce n'est pas la première fois que ce pays « prête » des soldats à l'impérialisme français pour intervenir dans son pré carré africain, comme il l'a fait au Congo-Brazzaville, par exemple, pour sauver la dictature de Sassou Nguesso.

L'armée française compte désormais plus d'un millier d'hommes en Côte-d'Ivoire pour soutenir la clique de Gbagbo. Positionnée autour des deux capitales, Abidjan et Yamassoukro, elle est aussi installée non loin de Bouaké, deuxième ville du pays, détenue par les mutins. Aujourd'hui, elle est en première ligne pour veiller au « respect du cessez-le-feu », multipliant les barrages rou-

tiers... afin surtout d'éviter que les mutins ne progressent vers le sud du pays !

L'accord de cessez-le-feu signé entre les mutins et les représentants de la Cedeao (la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) qui ont fait pression sur le régime ivoirien, de crainte que le conflit ne déstabilise toute

la région, risque à tout moment d'être remis en cause. D'ores et déjà, Gbagbo exige le désarmement des mutins... et ceux-ci s'y refusent ! Alors, est-ce un accord ou un prétexte à une contre-offensive militaire ? Début octobre, les pourparlers qui traînaient en longueur avaient permis au régime ivoirien de préparer une attaque contre Bouaké !



Barrage français au sud de Bouaké, où un chef rebelle discute avec un commandant français.

LA CHASSE, AUX IMMIGRÉS CONTINUE

La population pauvre, notamment immigrée, paye le prix fort des affrontements en Côte-d'Ivoire. La main-d'œuvre étrangère de ce pays s'élève à quatre millions de personnes, sur seize millions d'habitants ! Mais les Ivoiriens, en particulier ceux originaires du nord et de religion musulmane, sont également menacés par le climat xénophobe actuel. Les réfugiés fuyant les zones de combat et les expéditions punitives de la gendarmerie se comptent par dizaines de milliers. Les travailleurs immigrés burkinabés et ceux d'autres nationalités d'Afrique de l'Ouest, victimes de la haine du pouvoir et de la soldatesque, expulsés de leurs bidonvilles d'Abidjan, craignent pour leur vie. Ils vivent dans la hantise des exactions policières, tandis que des dizaines de milliers de familles sont dans la misère du fait de la cherté des produits de première nécessité.

Cette chasse à l'étranger est orchestrée par les médias ivoiriens et planifiée par le régime de Gbagbo, qui perpétue la politique de ses prédécesseurs. Tel est le résultat de « l'ivoirité », politique dite de « préférence nationale », dont chefs de partis, barons du régime, hiérarques militaires et mandarins uni-

versitaires ont usé et abusé tout au long de la dernière décennie, pour préserver leurs privilèges.

Cette politique, conjuguée à la crise économique, est à l'origine de l'instabilité politique qui règne en Côte-d'Ivoire. Gbagbo cultive la division dans les rangs de la classe ouvrière ivoirienne selon des critères ethniques ou religieux, cherchant à détourner sa colère des vrais responsables de la crise économique actuelle. Cette politique absurde est d'autant plus criminelle que les frontières artificielles des pays africains, et donc les prétendues différences « nationales », ont été définies par les colonisateurs.

Gbagbo profite de la situation, du même coup, pour éliminer les opposants politiques, notamment les partisans du Rassemblement des Républicains (RDR), le parti d'Alassane Ouattara écarté de la course à l'élection présidentielle, qui ont été pourchassés, tandis que les locaux de ce parti étaient saccagés, le siège du journal pillé, les militants assassinés ou jetés en prison...

R.C.

Le silence du Parti S

En France, le Parti Socialiste est étonnamment muet sur l'intervention des troupes françaises en Côte-d'Ivoire. Il serait vain de chercher une différence entre la politique extérieure du gouvernement Chirac-Raffarin et la position du PS : il n'y en a pas ! Quand Jospin était encore au gouvernement, il avait prétendu – et le Parti Socialiste avec lui – que la France avait rompu avec la tradition des interventions militaires en Afrique. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, ces déclarations n'engageaient à rien et ne changeaient rien. On le vérifie aujourd'hui ! Le

Parti Socialiste apporte son soutien au prétendu socialiste Laurent Gbagbo.

Gbagbo a des relations privilégiées avec la direction du PS. Il a récemment rencontré Charles Josselin, ancien ministre de la Coopération, et Guy Laberit, délégué national du PS pour l'Afrique, lors d'une réunion du comité Afrique de l'Internationale Socialiste... dans un hôtel luxueux d'Abidjan ! Ni l'un ni l'autre ne se sont émus de la chasse à l'homme orchestrée par le gouvernement de leur « camarade » contre les travailleurs immigrés burkinabés.

Une presse aux o

La presse française du *Figaro* au *Monde*, sans oublier *Libération* d'habitude si prompt à clamer son indépendance du pouvoir, s'est alignée sans mot dire sur la politique africaine du gouvernement Chirac-Raffarin, justifiant la comédie de l'intervention humanitaire française en Côte-d'Ivoire. Elle a apporté d'emblée son soutien à l'intervention de l'armée française, quand elle ne la réclamait pas ouvertement, comme *Le Figaro* ou

Le Parisien.

De fait, elle cautionne le régime xénophobe de Gbagbo, prenant pour argent comptant toutes les déclarations du pouvoir ivoirien, y compris les mensonges les plus grossiers, déclarant ouvertement, par exemple, que le Burkina Faso tirait les ficelles de la mutinerie, accréditant ainsi la « thèse » du pouvoir ivoirien qui voyait dans les mutins « des terroristes » et « des agents de l'étranger ». Ou encore elle a

Chirac et l'Irak

BLUFF AVANT L'ALIGNEMENT
DERRIÈRE BUSH ?

A propos des menaces de guerre qui pèsent contre l'Irak, Chirac a déclaré, lors de son passage en Egypte, que la France « prendrait ses responsabilités (à l'ONU) pour éviter une guerre dont la région n'a pas besoin ». Il n'a pas hésité non plus à expliquer, dès le lendemain, à Beyrouth cette fois et toujours en parlant de l'ONU, que « toutes les résolutions doivent être appliquées. Nous ne pouvons tolérer que l'Irak (...) constitue une menace pour la paix et la stabilité ». Comme quoi, dans l'art de dire tout et son contraire, Chirac est un maître.

Malgré ce que chercheraient à défendre ceux qui croient ou qui font semblant de croire que Chirac peut garantir la paix, comme certains diplomates, français ou non, ou comme les

membres du gouvernement, il est bien difficile de transformer Chirac en pacifiste. Il n'a rien contre la guerre dont menace Bush et le sort de la population irakienne, écrasée de misère aujourd'hui dans un pays étranglé par un embargo qui est organisé avec l'appui du gouvernement français, ne l'émeut pas. Ses rododromades vis-à-vis de Bush, la façon dont il a pu laisser croire, sans jamais le dire clairement d'ailleurs, que la France pourrait exercer le droit de veto qu'elle détient au Conseil de sécurité de l'ONU pour s'opposer à une guerre contre l'Irak, ne relèvent que de la comédie, d'un bluff dont il pense peut-être tirer quelque bénéfice politique, voire économique, face aux États arabes. Cela ne l'empêche pas, dans le même temps et

tout en jouant des paroles ambiguës pour accréditer ce qui serait son opposition à Bush, d'être prêt à s'aligner sur la politique va-t-en-guerre de Bush et du gouvernement américain. « Nous voulons agir collectivement, dans le cadre des Nations unies, qui seul assure la légitimité de toute action », a-t-il déclaré à Beyrouth, confirmant à Bush et au gouvernement américain que, quoi qu'il ait pu dire ou quoi qu'il dise, il ne s'opposera pas aux visées guerrières américaines.

Par-delà tous ses pas de deux et ses écarts de langage, Chirac, en mandataire scrupuleux des intérêts de l'impérialisme français aux quatre coins du globe, danse avec les loups.

V.G.

Irak

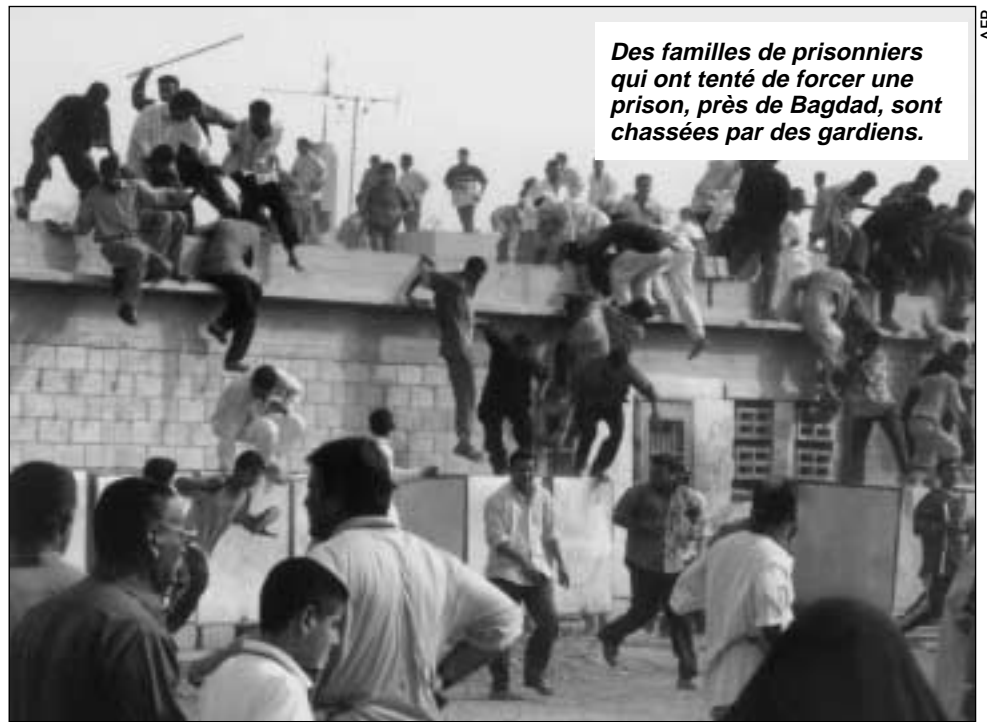
SADDAM HUSSEIN AMNISTIE...
CEUX QU'IL N'A PAS LIQUIDÉS

Saddam Hussein a annoncé dimanche 20 octobre une amnistie générale pour les Irakiens détenus et condamnés, y compris pour raisons politiques.

Les médias ont montré ou décrit la ruée des familles de détenus se précipitant vers les prisons pour s'assurer de la libération de leurs proches et même pour l'accélérer. D'après *Libération*, la prison d'Abu Ghraïb, au nord-ouest de Bagdad, se serait totalement vidée de ses prisonniers, y compris de ceux qui, condamnés pour meurtre ou pour espionnage au profit d'Israël, n'étaient pas inclus dans l'amnistie. Et le même scénario se serait répété ailleurs : un ministre irakien affirme qu'il ne reste plus un seul prisonnier sur l'ensemble du territoire.

Saddam Hussein dit avoir pris cette décision en considération de l'attitude du peuple irakien lors du référendum. Un résultat aussi exceptionnel qu'une réélection à 100 % mérite bien une mesure d'amnistie aussi extraordinaire ! Il n'est sûrement pas inutile non plus de tenter de resserrer les rangs autour du chef, en prévision de l'affrontement avec les États-Unis. Les chaînes de télévision irakiennes ont d'ailleurs montré des prisonniers disant à Saddam Hussein : « Par notre âme, par notre sang, nous nous sacrifions pour toi ».

Cela dit, même si les libérations ont été très visibles, les partis d'opposition clandestins ou en exil restent très sceptiques sur la réalité de cette soudaine générosité de Saddam Hussein, qui peut revenir sur sa décision, de la même façon qu'il a fait exécuter ses deux gendres après leur avoir accordé son pardon



Des familles de prisonniers qui ont tenté de forcer une prison, près de Bagdad, sont chassées par des gardiens.

et le droit de revenir en Irak. Le Parti Communiste Irakien, pour sa part, rappelle également que, pendant des décennies, le régime a nié l'existence de prisonniers politiques, qu'il en a massacré des milliers et que les survivants ont été maltraités et torturés.

Les premières années du régime de Saddam Hussein, très bien vu à l'époque par le gouvernement français et ses marchands d'armes, virent l'exécution de plus de 500 prisonniers politiques entre 1978 et 1982. Mais sans remonter aussi loin, on sait que Qousaï, le fils du dictateur et chef des services de sécurité spéciale, s'est fait une spécialité du « nettoyage des prisons » depuis la fin de 1997. Cette élimination systématique

des prisonniers et détenus politiques condamnés à mort ou à une peine de plus de quinze ans aurait fait au moins 3 000 morts, d'après un rapport fait au congrès mondial contre la peine de mort en juin 2001. Le même rapport, à partir de témoignages de réfugiés irakiens, estime que, d'exécutions individuelles en élimination collective, dans les villages kurdes en particulier, « la répression dans l'ensemble du pays a coûté la vie à plus d'un million de personnes, sans compter les guerres, soit environ 5 % de la population depuis l'arrivée de Saddam au pouvoir ».

Voilà de quoi relativiser la clémence soudaine du régime de Saddam Hussein.

Sylvie MARÉCHAL



Les mutins semblent jouir d'un soutien populaire dans les régions qu'ils contrôlent. Ils réclament la fin de la xénophobie, des discriminations, le départ de Gbagbo et le retour à la démocratie. Cependant, quelle que soit l'issue de ce conflit armé, les populations pauvres, ivoirienne et immigrée, n'ont rien à attendre de bon des bandes armées qui des deux côtés les prennent en otages. Il ne faudrait pas oublier en effet que, si les forces armées rebelles et gouvernementales s'affrontent aujourd'hui, elles faisaient partie, hier encore, du même corps et obéissaient aux ordres des mêmes chefs militaires et politiques, qui de Bédié à Gbagbo, en passant par Guéï, ont défendu la même politique xénophobe et raciste !

Ni les forces gouvernementales ni les forces rebelles ne sont en mesure de représenter les intérêts des masses populaires. Et demain, elles pourraient bien d'ailleurs, si la situation se présentait, se réconcilier sur leur dos.

René CYRILLE

ocialiste

Que le président ivoirien ait enfourché le cheval de la xénophobie et du racisme, cela n'a pas d'importance aux yeux des « socialistes ». Qu'il soit parvenu au pouvoir en truquant les élections présidentielles, écartant le favori de la compétition, non plus. Et si, une fois à la tête de l'État, il s'est appuyé sur les forces de répression pour semer la terreur parmi la population pauvre, il a seulement maintenu l'ordre contre les « terroristes » et les « agents de l'étranger » !

R.C.

ordres !

glosé sur le caractère « douteux » des mutins, qui n'hésitaient pas à recruter des « repris de justice » et autres choses du même genre pour mieux discréditer les forces rebelles, justifiant ainsi au passage le rôle de l'armée française. Elle a été en revanche plus discrète sur les massacres perpétrés par la gendarmerie et les forces armées ivoiriennes à la solde de Gbagbo !

R.C.

Éducation nationale

LA GRÈVE DU 17 OCTOBRE, UN SUCCÈS. ET LA SUITE ?

La grève de l'Éducation nationale, le 17 octobre, a été un succès. Plus de 60 % de grévistes, des dizaines de milliers de manifestants à Paris et en province. Mais maintenant que les enseignants et les autres catégories de personnel de l'Éducation nationale ont répondu présent à l'appel des syndicats, la question des suites à donner à cette journée est posée. Car le gouvernement, lui, n'a pas l'intention de bouger.

La réussite de cette journée montre que le personnel de l'Éducation nationale est inquiet et mécontent. Les surveillants et les emplois-jeunes ont, dans beaucoup d'endroits, fait grève massivement. Les uns et les autres ignorent ce qu'ils vont devenir. Pourtant les échéances concernant leur avenir sont proches. Les 20 000 emplois-jeunes dont les contrats arrivent à expiration en 2003 vont être renvoyés à l'ANPE, et les surveillants ne savent pas ce qu'il adviendra d'eux l'an prochain, puisque l'on parle de les remplacer par des mères de famille ou des retraités. Dans les établissements scolaires, chacun peut voir que le départ de tous ces

collègues se traduira dans les années qui viennent par une profonde dégradation des conditions d'encadrement et d'éducation des élèves, qui se répercutera sur le personnel restant. D'autant que le gouvernement se refuse à recruter les enseignants qui seraient nécessaires.

Les menaces de décentralisation inquiètent également. Bien des grévistes y perçoivent à juste titre une menace accrue, de mainmise du patronat local sur l'enseignement et de clientélisme auprès de petits notables locaux. Ils craignent que ne s'accroisse encore l'inégalité au détriment des zones les moins avantagées, et que tout cela ne débouche sur des



conditions de travail encore pires. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle les personnels ATOSS, ceux qui assurent l'entretien, la cantine et les tâches administratives, étaient également fortement mobilisés. Ils sont depuis des années visés par les conséquences de cette décentralisation.

La précarité dans laquelle se trouvent les nombreux contractuels, vacataires, CES, a également fortement incité à la grève. Par-delà ces raisons propres à l'Éducation nationale, il y a l'inquiétude sur les projets plus généraux de Chirac et de Raffarin, les attaques contre les retraites en particulier, dont chacun sait qu'elles sont programmées pour bientôt.

Alors, quelle suite donner pour que la protestation se développe et permette d'imposer au gouvernement qu'il remette ses projets ? Le principal syndicat dans les lycées et

collèges, le SNES, a déclaré qu'il faudrait envisager de poursuivre l'action « si le gouvernement reste sourd ». Le « si » n'est pas de mise. Au soir de la manifestation le gouvernement a choisi de minimiser le mouvement, pas de lui donner satisfaction. La poursuite de l'action est donc à l'ordre du jour, si l'on ne veut pas que ce 17 octobre soit une de ces journées sans lendemain qui découragent plus qu'elles ne mobilisent.

Cette action, pour peser sur le gouvernement, devrait converger avec celle d'autres catégories de travailleurs. Les réticences des responsables syndicaux sont connues. Aussi, une journée est prévue chez les cheminots le 26 novembre. La logique voudrait que les autres catégories s'y associent. Mais les syndicats d'enseignants semblent écarter cette hypothèse, sous prétexte qu'il ne faudrait pas que les revendica-

tions de l'Éducation nationale soient noyées parmi celles des cheminots. Et d'ailleurs, ajoutent-ils, ces cheminots et leurs syndicats verraient-ils d'un bon il ce ralliement à leur journée ?

Ces arguments sont en fait des alibis qui pèsent peu face à la réalité. Le gouvernement regarde tranquillement passer les journées d'action qui se succèdent, l'Éducation nationale après l'EDF et avant les cheminots. Il attend simplement que le calendrier compliqué concocté par les confédérations syndicales touche à son terme, sans reculer d'un pouce nulle part. La seule menace susceptible de le faire reculer serait la convergence des mécontentements suscités par sa politique dans tous les secteurs. C'est dans ce sens qu'il faut préparer les esprits partout.

Daniel MESCLA

Lycée Delacroix - Drancy (Seine-Saint-Denis)

LE RAS-LE-BOL S'EXPRIME

Comme de nombreux lycées en France, et notamment en Seine-Saint-Denis, le lycée Delacroix de Drancy subit les conséquences sociales du chômage important et de la pauvreté croissante. Mais au lieu de renforcer les moyens matériels et humains, le gouvernement actuel, dans la lignée de ses prédécesseurs, ne fait rien, voire les diminue.

Ainsi pour ce lycée qui accueille 1700 élèves, il n'y a en moyenne que quatre à six surveillants par jour. Et depuis la rentrée, il y a eu plusieurs incidents (bagarres, intrusions de bandes extérieures pour régler des comptes,

cours perturbés, adultes insultés ou bousculés). Ces problèmes ont lieu surtout le vendredi car ce jour-là, il n'y a que deux surveillants ! Nous avons d'ailleurs dénoncé ce manque de moyens avec la grève nationale, jeudi 17 octobre.

Mais lorsque le lendemain de nouveaux problèmes de discipline se sont produits, le ras-le-bol a éclaté. À 14 heures, nous avons débrayé une heure pour aller voir le proviseur. Devant son attitude peu ouverte à la discussion, nous avons décidé de continuer et, comme de nouveaux incidents arrivaient, nous avons fait évacuer

le lycée, en allant avertir les collègues restés dans leur classe.

Le temps de faire sortir les lycéens, et nous apprenions que l'inspecteur académique (représentant le recteur dans le département) arrivait au lycée, prévenu par le proviseur. En l'attendant, nous avons fait la liste de nos besoins.

L'inspecteur exigeait de ne recevoir qu'une délégation, mais nous lui avons imposé de venir en salle des profs et c'est devant plus de 70 présents qu'il a dû noter nos revendications, malgré ses tentatives bien maladroites de nous flatter, et

ensuite de nous reprocher notre grève.

Pendant une heure, il a bien sûr essayé de nous dissuader de réclamer des moyens en plus, avec des « arguments » cocasses. Ainsi il a dit : « Arrêtez de croire que plus de surveillants égale moins de problèmes de discipline ; c'est plus compliqué ». « C'est pourtant avec cette logique que le gouvernement dit vouloir augmenter le nombre de policiers ! », lui a répondu un collègue, ce qui l'a fait changer de sujet. Il a aussi voulu parler du temps où il y avait moins de problèmes de discipline. Une collègue lui a alors rappelé qu'il y a vingt ans,

le lycée comptait 18 surveillants ! Et comme l'inspecteur insistait sur l'aide de la police, certains ont parlé de l'attitude parfois choquante de certains policiers devant le lycée, redisant qu'il fallait surtout prévenir les problèmes, et non toujours voir la répression.

Après ce rappel d'un certain nombre de vérités, l'inspecteur s'est engagé à nous donner des réponses le mercredi 23 octobre (veille des vacances !). Il ne satisfera évidemment pas nos revendications si facilement. Mais nous sommes décidés à ne pas nous contenter de vagues promesses.

Emplois-jeunes, surveillants, CES... NON AU PLAN MASSIF DE LICENCIEMENTS !

Le tandem Chirac-Raffarin clame à tout vent sa volonté de lutter contre le chômage. Mais il commence par décider, là où c'est directement de son ressort, de supprimer des dizaines de milliers d'emplois dans l'Éducation nationale. À la rentrée 2003, 5 600 postes de surveillants et 20 000 postes d'emplois-jeunes dont le contrat arrive à terme seront supprimés. Plus de 25 000 licenciements en tout ! Le coup est rude. À cela s'ajoutent les suppressions de milliers d'emplois précaires de Contrats emploi solidarité (CES).



rac-Raffarin mise sur le dévouement des personnels. Mais il y a des limites.

Des « assistants d'éducation », retraités ou mères de familles, au nombre de 11 000 devraient être recrutés par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, pour remplacer les surveillants ? Un calcul simple montre que le solde sera de toute façon négatif : il manquera toujours 14 600 emplois ! En réponse à ces objections, le gouvernement répond qu'il va créer les « contrats-jeunes » censés remplacer le dispositif des emplois-jeunes. C'est là encore un bluff. Ces contrats ne remplaceront rien du tout, car ils ne s'adressent pas aux mêmes catégories de jeunes et ne concernent pas le même type d'emplois.

Si le gouvernement tenait tant à faire des économies budgétaires, il pourrait déprogrammer le deuxième porte-avions, qui servira à remplir les poches des trusts de l'armement. Comme le disait une pancarte d'un gréviste lors de la manifestation du 17 octobre, « Un porte-avions = 240 000 professeurs ».

La solution est là, et elle est toute simple !

René CYRILLE



Le gouvernement a décidé de faire des coupes claires dans le prochain budget de l'Éducation nationale pour financer ses choix sécuritaires. C'est là justement qu'apparaît le bluff gouvernemental, car ces dizaines de milliers d'emplois que l'on supprime sont indispensables au fonctionnement des établissements scolaires, et du coup à la sécurité qui devrait y régner.

Depuis cinq ans, des emplois-jeunes ont montré chaque jour leur utilité dans le soutien aux devoirs, dans la gestion de l'informatique ou celle des centres de documentation, dans les tâches administratives. Même chose pour les surveillants, qui sont loin d'être en nombre suffisant dans bien des collèges et des lycées, notamment ceux en zone d'éducation prioritaire. Le gouvernement et le rectorat n'affectent même pas, aujourd'hui, le nombre de surveillants nécessaires, déterminé en fonction de ses propres critères ! Et ils en licencient des milliers !

Demain, la situation va devenir infernale. Combien d'établissements se retrouveront bloqués dans leur fonctionnement, parce qu'il n'y aura pas assez de surveillants pour être à la porte du collège ou surveiller une permanence ? Combien de centres de documentation seront fermés, faute de personnel ou d'aides-éducateurs ? Et quel suivi pour la jeunesse scolarisée en grande difficulté ?

De nombreux établissements fonctionnent déjà avec un minimum de personnel enseignant et administratif, ainsi qu'avec un nombre insuffisant de ceux qui sont désignés par le terme « vie scolaire », au point que, quand plusieurs salariés tombent malades, plus rien ne fonctionne. Si l'Éducation nationale « marche », tant bien que mal, aujourd'hui, c'est grâce aux milliers de ces jeunes qui occupent des postes précaires et qui sont indispensables. Leur disparition se traduira inévitablement par une forte dégradation des conditions de travail. Le gouvernement Chi-

LES CRAINTES DES PERSONNELS DE SERVICE

À l'Éducation nationale, le personnel Administratif, Technique, Ouvrier, de Santé et de Service (ATOSS) des collèges, des lycées, des universités, et des différents services de ce ministère se sent menacé. Ils étaient nombreux en grève, le 17 octobre, et dans les manifestations organisées à travers le pays. Pour la majorité, les conditions de travail sont difficiles, pour des salaires guère plus élevés que le Smic. Ils craignent les projets de déconcentration du personnel que mijote le gouvernement dans le cadre de la décentralisation.



LO
Leur situation n'a cessé de se dégrader. Ils subissent la montée des difficultés dans un certain nombre d'établissements, celle de la violence en particulier dans les collèges et lycées. Les postes ne sont pas tous pourvus. Nombreux sont les auxiliaires qui occupent ces postes, mais en nombre insuffisant. Les remplacements ne sont pratiquement pas assurés. En guise de réduction du temps de travail, avec l'annualisation, ils travaillent davantage. À cela s'ajoute le fait qu'ils sont en ligne de mire des projets de déconcentration et de décentralisation du gouvernement, de même que les surveillants et les conseillers principaux d'éducation.

Car même si le gouvernement le conteste lorsqu'il rencontre des dirigeants des syndicats ATOSS, ses intentions sont connues. De nombreux notables dans les régions ou dans les Conseils généraux aspirent à accroître leurs pouvoirs et la masse de ce qu'ils gèrent. Actuellement, seuls la construction et l'entretien des lycées et des collèges relèvent de leurs compétences respectives. Nombreux sont ceux qui revendiquent la gestion totale de ces établissements scolaires et des personnels.

Des « expérimentations » de décentralisation vont avoir lieu par région et par département, pour ensuite

être étendues et généralisées au pays. La région Rhône-Alpes s'est portée candidate pour la gestion des ATOSS et elle a même déjà donné la gestion de la cantine de certains de ses lycées à des entreprises privées. La gestion de la santé scolaire intéresse aussi certains départements, comme celui de la Sarthe.

Les personnels ATOSS veulent continuer à relever de l'administration centrale, car ils savent que de la décentralisation à la privatisation, il peut n'y avoir qu'un pas, en particulier pour des secteurs d'activités facilement sous-traitables, comme l'entretien des locaux et la restauration. Cela est déjà le cas pour les grosses réparations dans les lycées, qui sont sous-traitées aux entreprises privées. Il en a été de même pour des activités d'entretien, de voirie ou de cantine, au niveau des communes, au détriment de l'embauche de fonctionnaires territoriaux. Les inquiétudes des personnels ATOSS sont donc fondées.

Ils sont 200 000 à l'échelle du pays, quotidiennement aux côtés de centaines de milliers d'enseignants, et ils peuvent bénéficier de leur soutien ainsi que de celui des élèves et de leurs parents.

Michel ROCCO

CTM
Guadeloupe

SUCCÈS DE LA GRÈVE

En Guadeloupe, après quatre semaines de grève et de mobilisation, après une première grève de plus de 21 jours en décembre 2001, les travailleurs de la CTM (Centrale Thermique du Moule) ont obtenu satisfaction. Ils ont obtenu le nouveau statut des IEG (industries électriques et gazières), le paiement intégral des jours de grève et la levée de toutes les poursuites judiciaires.

A la revendication du statut des IEG, leur patron rétorquait qu'ils ne produisaient pas d'électricité, mais de la vapeur. Cette centrale de 34 ouvriers (dont une quinzaine était en grève effective) qui fonctionne à partir de la bagasse (résidu de la canne à sucre), et en cas de manque, avec du charbon, produit de la vapeur qui est immédiatement transformée en électricité. A tel point qu'elle alimente plus de 30 % du réseau électrique de l'île. Bien que deux ministres de l'Énergie de deux gouvernements successifs, celui de Jospin et celui de Raffarin, aient déjà reconnu le droit des travailleurs à obtenir le statut des IEG, le patron de la CTM s'obstinait dans son refus. Le ministre Nicole Fontaine avait publiquement reconnu une deuxième fois, récemment, ce droit aux travailleurs.

En effet la loi était formelle. Quelque temps avant, la directrice de la demande des marchés énergétiques confirmait : « La loi de nationalisation du 8 avril 1946 a clairement affirmé son intention que le statut national du personnel soit appliqué à tout le personnel de l'industrie électrique et gazière définie à partir des activités exercées. En permettant à de nouveaux producteurs d'être sur le marché de l'électricité, la loi électrique du 10 février 2000 n'a pas remis en cause ce principe de l'universalité du statut qui a de même été conforté par des déclarations gouvernementales ultérieures. »

Malgré ce droit reconnu, il aura fallu deux grèves, avec de larges coupures de courant privé d'électricité plus de 30 000 foyers, pour que le patron finisse tout simplement par appliquer la loi. Il aura fallu des manifestations, plusieurs mobilisations avec des travailleurs d'autres entrepri-

ses venus soutenir leurs camarades de la CTM, la mobilisation de la confédération CGTG, de multiples explications publiques par voie de tracts, des visites de grévistes aux autres entreprises, un débrayage à l'usine à sucre voisine de Gardel, des conférences de presse des grévistes, pour que le patron finisse par céder. Ensuite, il a fallu que les grévistes montrent encore leur détermination à ne pas céder d'un iota pour que ce patron accepte de payer les jours de grève et de lever toutes les sanctions et poursuites pour fait de grève. Car sur ces derniers points il ne voulait pas céder, alors qu'il était le seul responsable de la non-application d'une loi. C'est donc la détermination sans faille des grévistes avec le soutien de la population qui a fait céder ce patron.

Mais évidemment, ni la grande presse, ni le lobby patronal et anti-grève n'ont cette fois osé s'exprimer pour condamner l'attitude du patron de la CTM. Eux qui d'habitude ne cessent d'incriminer les grévistes ou les syndicats en cas de grève, soi-disant source de tous les maux (baisse du tourisme, faiblesse de l'économie, prise en otage de la population, etc.), se sont tus cette fois. Personne à part les grévistes n'a élevé la voix pour condamner l'attitude du patron de la CTM. Ceux qui ont soudainement perdu la parole étaient évidemment solidaires du patron de la CTM. C'était un des leurs.

En tout cas, si le patron avait voulu tester la combativité des ouvriers, il est servi. Et c'est donc légitimement fiers de leur succès que les ouvriers ont repris le travail en fin de semaine.

Aventis Romainville (Seine-Saint-Denis)

NON À LA FERMETURE, NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !



Manifestation devant le siège social le 18 octobre 2002.

Vendredi 18 octobre, la direction d'Aventis convoquait un Comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire au siège de Croix-de-Berny (Antony 92), pour annoncer dans le détail son plan de suppression de 666 emplois, et la fermeture du centre de Romainville d'ici mi-2005. Pour le « centre de recherche de Paris » c'est : moins 487 emplois à Romainville ; moins 146 emplois à Vitry-Alfortville ; moins 33 emplois à Croix-de-Berny.

A l'appel des syndicats, ce même jour, 700 salariés des sites menacés se sont rassemblés et

ont manifesté, envahissant la salle où se tenait le CCE. Puis ils ont bloqué la RN 20 pendant une heure et ils ont manifesté dans les locaux de la Croix-de-Berny, aux cris de « *Licencions les licenciés !* » Des délégations des sites de Saint-Genis-Laval (Rhône) et de Vertolaye (Puy-de-Dôme) étaient présentes.

Le CCE s'est prononcé pour la mise en œuvre du droit d'alerte. Car vouloir fermer le centre de recherche de Romainville, externaliser les anti-infectieux et ne garder que le domaine de l'oncologie pour le centre de recherche de Vitry-

Alfortville, c'est inadmissible !

Aventis fait des milliards de bénéfices, et qui ne cessent d'augmenter (plus 35 % pour le premier semestre 2002). Il faut interdire les licenciements dans cette entreprise qui fait des super-profits. D'autant que supprimer des emplois dans des centres de recherche sur des médicaments est particulièrement révoltant.

Seule la mobilisation du personnel pourra faire reculer Aventis dans ses plans destructeurs d'emplois.

Correspondant LO

Air France

PRIVATISATION EN LISTE D'ATTENTE

Francis Mer, le ministre des Finances, a annoncé que le gouvernement repoussait de six à douze mois la poursuite de la « privatisation » d'Air France, dans l'attente que la conjoncture boursière redevienne meilleure.

Actuellement, l'État est majoritaire dans le capital d'Air France dont il détient 54 % des actions. Son objectif est de réduire sa participation à 20 %. Il n'abandonne pas ce projet. Ce n'est donc qu'un recul pour mieux sauter.

L'argument invoqué par le ministre est l'aveu que cette privatisation, comme les autres, n'a pas pour objectif d'améliorer, comme on voudrait nous le faire croire, tout à la fois le sort des salariés et le service rendu aux usagers. Elle revient à soumettre le sort des salariés et celui de la

compagnie aux fluctuations boursières, c'est-à-dire aux appétits des groupes financiers, à leurs désirs de rentabiliser leurs investissements, et à rien d'autre. Pour rester dans le domaine du transport aérien, on n'a pas oublié le sort de Swissair et de ses employés, laissés sur le carreau, du seul fait que l'un de ses principaux actionnaires, le président du Medef, le baron Seillière, avait décidé de déplacer les capitaux qu'il détenait dans cette compagnie pour les placer ailleurs.

La privatisation d'Air France, tout comme d'autres, telle celle de France Télécom, aujourd'hui sous les projecteurs de l'actualité, n'est qu'une façon de transférer à la Bourse les pouvoirs de décision.

Le gouvernement attend que les actions boursières décollent,

pour décider d'augmenter la part du privé dans le capital d'Air France. Il entend ainsi assurer une meilleure rentabilisation financière de cette opération, qui d'ailleurs risquerait d'échouer aujourd'hui, car les milieux financiers, eux, ne placent leur argent que quand ils ont des garanties suffisantes de lui voir faire des petits. Et puis Raffarin voudrait bien récupérer de l'argent frais, qu'il pourrait ensuite redistribuer au patronat.

Cette visée à court terme est tout, sauf une garantie pour l'avenir des employés d'Air France. Pas plus qu'elle n'est l'assurance que le service des usagers sera meilleur. Car au premier trou d'air boursier, et l'un et l'autre seront les premiers à en subir les effets.

J.-P.V.

Peugeot - Poissy (Yvelines)

DANGER PERMANENT

Durant l'été à Peugeot Poissy, de nouveaux aménagements ont été faits sur l'une des chaînes, le « système 1 », appelé aujourd'hui Rappy. Sur l'autre chaîne, le « système 2 », en revanche rien n'a été changé. Mais, ancienne ou nouvelle formule, les travailleurs subissent des conditions de travail exténuantes et dangereuses.

Lundi 15 octobre, à 2 h du matin, on a frôlé la catastrophe sur le 1^{er} tronçon du système 2. Une balancelle s'est décrochée et une voiture a chuté, le rail de guidage ayant cédé. La cause : l'usure maximum du rail. En juin, un accident similaire s'est produit sur l'ancien système 1, aujourd'hui disparu. Le système 2 doit être changé mais, en attendant, la maintenance est abandonnée. Résultat, les accidents se succèdent, mettant la santé et même la vie des ouvriers en danger.

Cette fois-ci, un ouvrier a été blessé : « légèrement », s'est empressée de déclarer la direction dans une lettre lue par les chefs dans les réunions de secteur. La caisse s'est arrêtée à quelques centimètres du sol et de l'ouvrier qui travaillait en dessous. Il a risqué sa vie. L'attitude de la direction a révolté de nombreux travailleurs qui en discutaient partout dans les ateliers et dans les cars. Comme ont indigné les

déclarations de Folz, le PDG du groupe PSA, en visite à Poissy le 8 octobre : « Il y a une capacité de tirer un peu plus sur le site de Poissy ». Et ça tire déjà partout... jusqu'à l'accident !

Cela tire aussi dans les nouveaux secteurs qui symbolisent, aux dires de Folz, l'usine de l'avenir. Au secteur Rappyfonds, dix mois après le lancement, à la pose des tapis, six postes ont été supprimés sur les trois équipes. Au « Rappy », au montage des radiateurs, l'opérateur doit effectuer trois opérations de plus et n'a plus le temps d'utiliser l'appareil qui lui éviterait d'avoir à soulever la pièce, tellement cela va vite. A la pose des butées de talonnage, l'ouvrier doit monter en plus la plaque thermique. A la pose des tuyaux de frein, les ouvriers sous caisse sont obligés de rester les bras en l'air. Au montage des roues de secours, au serrage des capteurs, à la pose des pare-boue, les opérateurs travaillent en position arc-boutée. Et les exemples ne manquent pas...

Alors oui, ça « tire », pour gonfler, comme le veut Folz, les profits des actionnaires de PSA. Mais à force de tirer, tout ce qu'on peut espérer, c'est que ça casse.

Correspondant LO



Daudruy - Dunkerque

ACCIDENT MORTEL

Vendredi 11 octobre, à l'usine Daudruy-Van Cauwenberghe et fils, zone industrielle de Petite-Synthe à Dunkerque, un ouvrier est mort d'un accident de travail. Cette usine, qui raffine des huiles et graisses alimentaires et emploie près de cent salariés, reçoit des matières premières par train. L'ouvrier soudeur effectuait la réparation d'un marchepied entre deux wagons, lorsque le train a reculé. Il a

été écrasé entre les wagons. Agé de 46 ans, il devait partir en retraite dans quatre ans parce qu'il avait travaillé longtemps au contact de l'amiante.

En vingt ans, c'est le troisième ouvrier mort par accident de travail dans cette usine et le second sur les quais de déchargement. En effet, les conditions de sécurité y sont déplorables. Il n'y existe aucune rambarde de sécurité ni sys-

tème de blocage des rames ou d'avertissement du conducteur en cas d'intervention sur les trains.

La sécurité nécessiterait des investissements et des embauches pour éviter les accidents. Mais les patrons se sont refusés à réaliser ces simples dépenses. Pour eux, il n'y a que les profits qui comptent. Mais pour les travailleurs de l'usine, la vie d'un homme ne devrait pas avoir de prix.

TRW REPA - Angers

Le groupe américain TRW REPA emploie 90 000 salariés dans trente pays, 64 000 dans la branche automobile, dont 34 000 en Europe et 3 000 en France. A Angers, ce sont 153 salariés qui fabriquent des ceintures de sécurité. Au dernier CE, la direction a annoncé la fermeture pure et simple du site d'Angers pour le 1^{er} semestre 2003.

Depuis onze ans, les travailleurs de TRW se serrent la ceinture : blocage des salaires, augmentation des cadences, travail le samedi, « pour la survie de l'entreprise ». La réaction d'une salariée publiée dans la presse est d'ailleurs éloquent : « *Pourtant on a été dévoué, on a travaillé aux moments des vacances, des fêtes et maintenant...* »

TRW fait partie de ces entreprises qui appartiennent à des groupes internationaux, qui ont bénéficié d'aides publiques non négligeables, et qui se permettent de licencier voire de fermer purement et simplement, sans aucun scrupule, après avoir exploité au maximum les travailleurs. Ainsi, les élus locaux ont voté 4 400 000 F de subvention du Conseil général à TRW !

En 1991, l'entreprise employait 200 personnes, et la direction avait proposé à 143 salariés de la production une modification du contrat de travail, entraînant une perte de 20 % du salaire, en descendant les classifications et en supprimant les primes (13e mois, équipe, productivité, blouse). Les travailleurs avaient un mois pour se décider. Dans son courrier la direction n'avait pas peur d'écrire : « *Nous sommes conscients des difficultés de cette mesure, mais elle est*

prise pour assurer la survie de l'entreprise. »

Sur les 143 salariés, 112 avaient refusé ce chantage. Pendant le mois de réflexion, la production n'était pratiquement pas sortie. A l'annonce des licenciements de tous ceux qui avaient refusé la baisse de salaire, ce fut l'explosion de colère. Le patron fut séquestré et les piquets de grève empêchèrent toute production pendant plusieurs semaines.

Déterminés à faire payer la direction par tous les moyens, les 112 travailleurs décidèrent aussi de poursuivre la lutte sur le terrain juridique. Après deux ans de procédure, le patron fut condamné à verser entre 8 et 10 mois de salaire pour licenciement abusif, et 2 mois pour non-respect de la priorité de réembauche. D'autre part, le patron dut verser aux Assedic la totalité des indemnités versées aux salariés licenciés.

Cela n'a pas empêché la direction, alors que les préavis n'étaient pas terminés, de réembaucher 88 salariés qui étaient des chômeurs de longue durée, aux conditions refusées par les travailleurs licenciés. Une cellule de travail avait été mise en place avec l'ANPE pour le recrutement, ce qui lui a permis de bénéficier des primes à l'embauche et de l'exonération des charges sociales !

Mais à l'heure où, après avoir empoché toutes les aides, TRW annonce la mise à la porte de ses 153 travailleurs, des licenciements ont lieu ou viennent d'avoir lieu dans plusieurs autres entreprises de la métallurgie, à Angers et environs. Les premiers touchés ont été les précaires (intérimaires, CDD). Puis des plans sociaux ont été annoncés à Péguiforme, aux Fonderies de l'Authion, à Aviatube. Les travailleurs d'ACT sont en lutte car l'entreprise vient

de déposer son bilan : 700 emplois sont menacés.

L'expérience des dernières luttes, entreprise par entreprise, a fait prendre conscience à un certain nombre de travailleurs qu'il serait nécessaire de réagir tous ensemble.

Les syndicats CGT, FO et CFTC de la métallurgie ont organisé un meeting de toute la métallurgie qui a réuni 150 travailleurs. Cela ne s'était pas vu depuis longtemps. Il a été décidé une manifestation interprofessionnelle le jeudi 24 octobre contre les licenciements, à laquelle sont conviées toutes les entreprises du privé, même celles qui ne sont pas touchées par les licenciements, et toute la fonction publique.

Des travailleurs d'ACT ont décidé d'aller distribuer un tract d'appel à la manifestation aux Fonderies de l'Authion et à TRW. L'idée qu'il faut se serrer les coudes commence à faire son chemin.

LE PATRON EMPOCHE LES AIDES... ET MET LA CLÉ SOUS LA PORTE

Personnels « Jeunesse et sport Ville de Paris »

EN GRÈVE PARTIELLE DEPUIS UN MOIS

Les salariés qui s'occupent des installations sportives (piscines et stades) de la Ville de Paris sont en lutte depuis le 23 septembre. Ils n'assurent que les horaires pour les scolaires et sont en grève les soirs et week-ends. La grève est suivie à 80 % des 1 600 personnes concernées. Plusieurs manifestations ont eu lieu, de la place de la République à l'Hôtel de Ville.

Les revendications portent sur les salaires, les conditions de travail et le statut.

Les horaires de travail ont une amplitude très importante (pour les piscines de 6 h 30 à 23 h du lundi au samedi, et de 7 h à 19 h les dimanches, 360 jours par an). Les salaires de base sont très bas, le SMIC pour un débutant. L'indemnité de soirée est de 1,52 euro, celle du dimanche de 7,39 euros pour un poste de 10 heures. A cela s'ajoute une indemnité de 45,76 euros pour un week-end et une semaine de soirée par mois, obtenue lors d'une précédente grève en 1998, ceci alors qu'en réalité le personnel en fait souvent plus sur un mois, du fait du manque d'effectifs.

Ce manque d'effectifs se traduit par du travail souvent effectué seul, des changements fréquents d'horaires et de lieux de travail pour assurer des remplacements. Les conditions de travail se dégradent en même temps que les installations, surtout dans les

quartiers populaires au nord et à l'est de Paris : vestiaires et WC vétustes et en mauvais état, peintures vieilles, éclairages défectueux.

Il y a deux ans, la mairie de Paris est passée de droite à gauche, mais les salariés n'ont pas vu la différence. La mairie organise des festivités, telle la Nuit blanche, mais ce serait bien aussi qu'elle se préoccupe de mettre un terme à l'état de misère de certains des personnels qu'elle emploie.

Jusqu'à présent les négociations n'ont abouti qu'à quelques concessions financières, et encore verbales, avec le chantage à la reprise du travail avant tout engagement écrit de la part de la mairie. Au cours du conflit, celle-ci a d'ailleurs utilisé les méthodes patronales classiques d'intimidation des grévistes, en prononçant une mise à pied de quatre mois pour quatre agents de maîtrise qui, dans le cadre du mouvement, n'avaient pas transmis des documents administratifs. Quant à la revendication du statut « jeunesse et sport » que demande le personnel, la mairie de Paris répond que c'est du ressort du législatif.

Au moment où nous écrivons, mardi 22 octobre 2002, des assemblées du personnel se déroulent pour discuter de la suite du mouvement.

DAVANTAGE DE CHÔMEURS ET D'INTÉRIMAIRES



Selon le dernier bilan mensuel de l'Unedic (le régime d'assurance chômage) cité par *L'Humanité*, fin août près de 700 000 travailleurs occupaient des emplois intérimaires, 62 000 de plus qu'un an auparavant.

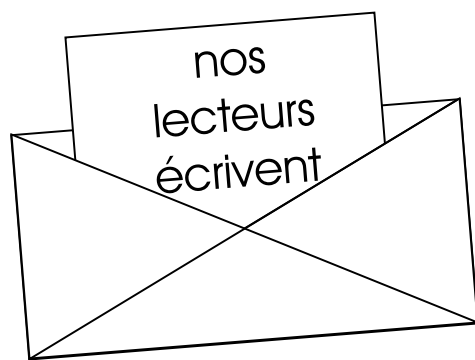
Toutes les entreprises, notamment celles de l'automobile et de l'agro-alimentaire, mais pas seulement, y recourent abondamment et systématiquement. Ainsi à Saint-Nazaire, aux Chantiers de l'Atlantique, filiale d'Alstom Marine, dont les commandes de paquebots de luxe avaient été présentées il y a quelques années comme les gages d'un avenir prometteur, c'est surtout la précarité qui s'est développée pour les travailleurs. Sur les 13 000 salariés du site, près de 8 000 sont intérimaires, ou employés par des sociétés sous-traitantes au nombre d'au moins 800.

Le recours de plus en plus important à cette forme de travail précaire permet

bien sûr aux patrons de « réduire leurs coûts » comme ils disent, en se débarrassant d'une partie de la main-d'œuvre dès que leur production connaît la moindre fluctuation. Ce n'est pas qu'ils se privent de licencier des salariés embauchés en fixe, comme les vagues de licenciements annoncées ces derniers temps le prouvent. Mais les travailleurs en intérim se retrouvent encore plus vite dehors que les autres, sans que les patrons aient à se préoccuper d'offres de reclassement ni même d'indemnités de licenciement.

L'intérim rend plus précaire encore la situation d'un nombre toujours plus grand de salariés, et c'est bien là l'avantage pour les grandes entreprises qui recourent massivement à ce type d'embauche. Cela leur permet de faire encore plus de profits en pressurant un peu plus les travailleurs.

Annie ROLIN



La Poste tente d'utiliser les nombreux départs en retraite de ces dix prochaines années pour aller vers la privatisation du groupe.

Actuellement, elle a un unique objectif : réduire la masse salariale en privatisant et en précarisant l'emploi (depuis plus de cinq ans, environ 80 % des agents recrutés sont sous contrat privé). Lorsqu'il n'y aura plus de fonctionnaires à La Poste, elle sera privée. La réorganisation du travail bat son plein. L'AMA (Adaptation des Moyens à l'Activité) est le nouveau cheval de bataille de la direction. Il s'agit de supprimer les postes de volants (les remplaçants des absents pour

maladie, raisons familiales...), le travail étant réparti sur le reste des présents. Par exemple, sur le secteur auquel appartient Combs-la-Ville, il y avait trois volants. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un. Du coup, en cas d'absence d'un facteur, sa tournée est répartie sur deux ou trois autres tournées, ce qui augmente d'autant la charge de travail.

D'un côté, on fait des économies sur le dos du personnel et sur la qualité du service, de l'autre La Poste fait des investissements hasardeux, voire catastrophiques. L'argent est utilisé dans une logique capitaliste pour écraser les concurrents. Il ne revient ni au personnel, ni aux usagers sous la forme d'un meilleur service.

Pour mener sa politique, la direction met en place la flexibilité. La notion même de titu-

laire de quartier est en jeu : l'agent pourra être un jour là, le lendemain ailleurs... On assiste, depuis quelques années, à de véritables expériences de laboratoire sur plusieurs services, dans différents départements et ce, dans l'unique but d'augmenter les profits. Par exemple, au bureau de Combs, l'agent de cabine (il s'occupe de la gestion des recommandés et de l'argent manipulé par les facteurs) n'est plus présent que deux heures le matin et quatre heures l'après-midi. Le service n'est plus assuré en continu ; les lettres et l'argent restent sans aucune surveillance sur la table. Dans l'affaire, La Poste a gagné un emploi.

Le facteur du 3^e millénaire aura intérêt à avoir une constitution plus que robuste, des mollets fermes et une volonté d'acier pour ne pas craquer sous la charge de ses sacoches

et sous la pression qu'on est en train de faire monter ; et tout cela jusqu'à 60 ans, voire plus !

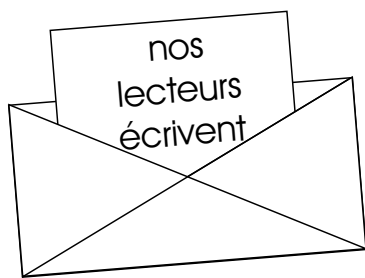
La notion même de service public est mise à mal. La Poste signe des contrats « Tempost » avec des entreprises expéditrices d'un grand nombre d'objets (vente par correspondance, pub, etc.). Les envois se font à un tarif préférentiel, en général entre 0,18 et 0,20 euro. Ce type de courrier devient prioritaire au détriment du reste. La consigne donnée est que la lettre ordinaire à 0,46 euro ou la presse quotidienne peuvent attendre. Pour argumenter la chose, on nous dit que La Poste s'engage financièrement dans ce genre de contrat « Tempost » et que, en cas de non-respect des délais de distribution, une indemnisation est prévue. Mais quand nous achetons un carnet de timbres, c'est bien un service

que nous achetons. Il s'agit là aussi d'un contrat. Quand on poste sa lettre, on attend qu'elle arrive dans les meilleurs délais. À quand le remboursement des affranchissements d'objets des particuliers parvenus hors délais ? Le seul cas où il y a « remboursement » (en bons d'affranchissement), c'est pour les colis-simo ; mais là on paye l'envoi encore plus cher...

Devant un tel mépris du petit usager (celui qui paie pourtant le prix fort), l'organisation de sa défense et de celle du personnel doit voir le jour. Il faudrait une mobilisation de tous pour exiger un fonctionnement normal du service public.

Un lecteur
facteur à Combs-la-Ville
(Seine-et-Marne)

ESCLAVAGE AMBULANCIER



Depuis trois ans ambulancier dans une société privée de la région parisienne qui emploie quarante personnes, c'est chez moi que, pour gagner du temps, on me communique chaque soir par téléphone l'heure et le lieu de la première mission.

Cela peut être à 6 h 30 ou 9 h 15, je ne le sais pas à l'avance. Mais ce n'est pas toujours près du domicile, et c'est sans compter les embouteillages... Je termine entre dix et douze heures plus tard, c'est-à-dire parfois à 20 h ! En plus, chaque quinzaine, je suis de « permanence » le samedi ou le dimanche de 8 h à 20 h ; mais en fait, je fais exactement le même travail qu'en semaine. Je n'ai droit qu'à une demi-heure de pause pour déjeuner.

J'alterne comme cela sans discontinuer une semaine de 48-53 heures sur cinq jours, et une semaine de 58-65 heures sur six jours, pouvant aller jusqu'à 250 heures mensuelles, sans compter la demi-heure de déjeuner. De l'esclavage !

Tout ce temps, nous le passons, avec mon coéquipier : dans le hall des urgences à attendre ou à remplir des dossiers administratifs ; dans les escaliers et ascenseurs des immeubles à transporter des patients ; au volant de l'ambulance dans la circulation de l'Île-de-France (ou sur les routes et autoroutes de France, jusqu'à Nancy, Marseille, Perpignan, Le Havre), avec un malade nécessitant des soins le plus souvent urgents, à surveiller ; auprès des patients dont l'état réclame parfois notre propre intervention – oxygène, massage cardiaque, etc. (la presse a même révélé, fin septembre, le cas de cet ambulancier obligé de procéder, en suivant des instructions téléphonées, à un accouchement délicat !). Et nous nous occupons

aussi des cadavres... Aucune coupure n'est prévue, à part celle du repas, que nous sommes parfois amenés à sauter, et nous sommes durant tout ce temps à l'entière disposition du patron !

Résultat : quinze jours d'arrêt pour cause de dos bloqué, cet été. Eh bien, pour la loi, nous passons le quart de notre temps (notre « amplitude », comme elle dit mensongèrement), à ne rien faire ! Un tour de passe-passe légal, un petit coefficient de 0,74, permet ainsi au patron de transformer mes 232 heures de juillet, par exemple, en 171 heures payées ! « Pour compenser les périodes d'inaction », précisent L. Jospin, E. Guigou et J.-C. Gayssot, ministres « socialistes » et « communiste » comme chacun sait, dans leur décret du 1^{er} juillet 2001. Du vol légal !

Ce décret vient en application de l'accord du 4 mai 2000 intitulé « réduction du temps de travail » (!) qui a préparé le passage aux « 35 heures » (et nous y sommes depuis le

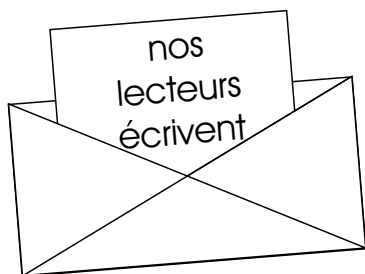
1^{er} janvier 2002)... Cet accord autorise tous les dépassements à de prétendues limites : les 12 heures d'amplitude journalière maximum se changent en 15 heures, jusqu'à 75 fois par an, les 130 heures supplémentaires (comprendre 130 : 0,74 = 176 heures) peuvent être dépassées si elles sont récupérées, etc. Merci à l'Union fédérale Route CFDT (nous dépendons des Transports et non de la Santé), à la CGC, à la CFTC, qui l'ont signé !

En fait, le patron n'a même pas besoin de recourir à ces dépassements : suivant l'accord, il peut nous faire travailler, sans aucune récupération, sur onze mois, 221 heures mensuelles en moyenne. Et étant donné le salaire minimum dans la profession (supérieur au Smic horaire), il n'aurait pas besoin de nous payer, pour cela, plus d'environ 1150 euros net (7550 F), heures supplémentaires et primes comprises ! J'ai moi-même touché au mois de juillet, pour 232 heures, 1190 euros, soit 7800 F !

La fatigue accumulée fait

encourir des risques à ceux que nous transportons – et à ceux que nous croisons. De plus, le patron veut que pendant ce temps nous fassions le maximum de trajets. C'est ainsi qu'un collègue s'est vu reprocher d'avoir tardé à transporter un malade atteint du cancer des os, que la moindre secousse pouvait pourtant faire hurler de douleur. Par contre, le patron n'hésite pas à facturer à la Sécurité sociale un transport en véhicule léger comme s'il s'agissait d'un transport en ambulance, ou à lui facturer... l'attente qu'il ne nous paie pas ! À force de crier qu'on les étouffe (d'après leur littérature, depuis dix ans, le salaire minimum a trop augmenté et le décompte de notre temps de travail effectif est devenu trop généreux !), nos employeurs ont pourtant obtenu une augmentation du tarif Sécu en juillet, sans compter la compensation en janvier pour cause de « 35 heures »

Un lecteur (région parisienne)



LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE VEULENT VIVRE DE LEUR MÉTIER

Les intermittents du spectacle sont descendus dans la rue lundi 21 octobre. Nous étions environ 10 000 à Paris et plusieurs défilés en province. Nous demandons la pérennisation de notre statut, régime spécial d'allocation chômage destiné à l'origine aux salariés du « spectacle vivant », comédiens, musiciens, danseurs, mais aussi aux machinistes, éclairagistes, maquilleuses, qui ne sont pas sur scène mais dont le travail est indispensable aux représentations. Nous travaillons en CDD de quelques jours à plusieurs mois, le temps de répéter et de donner le spectacle, une ou plusieurs fois, par exemple lors de tournées. Ce statut est aussi accordé aux acteurs et techniciens du cinéma. Les tournages de film sont aussi épisodiques, et ces salariés, comme ceux du spectacle vivant, peuvent bénéficier du statut qui leur assure, entre deux périodes de travail, des allocations chômage plus confortables que celles qu'ils auraient en régime normal.

Ces dernières années, le nombre d'intermittents du spectacle s'est considérablement accru : comme partout, le

patronat a un goût prononcé pour le travail précaire. Les grosses structures comme le Théâtre du Châtelet fonctionnent avec un pool d'intermittents qui sont repris à chaque nouvelle production. Et surtout

le « boom » des intermittents correspond au développement récent du secteur de l'audiovisuel. Les chaînes de télévision comme ARTE envoient en reportage des cameramen « intermittents du spectacle ».

Le tournage des séries télévisées se fait par le même biais. Il va de soi que les chaînes et les gros producteurs de programmes télé auraient tout à fait les moyens d'embaucher des équipes en CDI, en leur assurant la

sécurité de l'emploi et des revenus au moins semblables à ceux qu'ils touchent actuellement en cumulant les salaires et les indemnités chômage.

Mais le patronat et le gouvernement voient d'un plus en plus mauvais œil le statut des intermittents dont la branche est, de surcroît, déficitaire. La menace n'est pas nouvelle. Face aux revendications des intermittents, la gauche avait seulement repoussé les échéances en se gardant bien de garantir le maintien du statut.

Le gouvernement actuel rogne sur le budget de la culture, le patronat rogne sur les caisses de chômage et ils tentent de nous faire passer pour des privilégiés.

Ils ont été au moins démentis par la manifestation de ce 21 octobre où nous avons été rejoints par un petit cortège de chômeurs. Et nous devons trouver la solidarité de tous les salariés, en particulier des salariés permanents du spectacle et de la culture.

Un intermittent du spectacle



Échauffourée entre les CRS et les intermittents, à Rennes en octobre 2001... du temps de Jospin.

LA POLITIQUE DE SHARON NOURRIT LE TERRORISME

Lundi 21 octobre, un nouvel attentat à la voiture piégée a fait au moins 14 morts dans le nord d'Israël. Le Jihad islamique, qui a revendiqué ce carnage, dit avoir voulu venger les victimes, essentiellement civiles, faites récemment par l'armée israélienne dans les camps de réfugiés de Khan Younès et de Rafah.

Cet attentat illustre une nouvelle fois l'impasse dans laquelle Sharon s'est enfoncé – et a enfoncé avec lui, l'ensemble de la population israélienne – avec sa politique répressive et meurtrière. Les exactions commises par l'armée israélienne et les colons, les humiliations quotidiennes imposées à la population palestinienne ne peuvent qu'alimenter en retour les groupes terroristes. Et ni le quadrillage des territoires par l'armée, ni la construction de gigantesques murs de béton, ni le déploiement de moyens de surveillance sophistiqués ne peuvent les empêcher d'agir.

Même lorsqu'il fait mine de vouloir s'opposer aux colons les plus extrémistes, qui multiplient les agressions et les provocations à l'égard des Palestiniens, le gouvernement Sharon ne peut qu'entretenir la colère de ces derniers. La tentative de démantèlement d'une implantation sauvage près de Naplouse en Cisjordanie,

implantation d'ailleurs symbolique et pratiquement inhabitée, en a fourni une illustration. Les affrontements entre l'armée et les colons se sont soldés par une cinquantaine de blessés parmi les soldats, et les colons, soutenus par des extrémistes nationalistes et religieux, ont immédiatement reconstruit les installations que l'armée avait détruites. Il est vrai que dans ce cas l'armée israélienne, à la différence de la répression qu'elle exerce contre les populations palestiniennes, n'a à aucun moment fait usage de ses armes contre les manifestants.

En ordonnant ce démantèlement symbolique de quelques colonies implantées illégalement dans les Territoires palestiniens, le ministre de la Défense israélien, Ben Eliezer, poursuit surtout des fins politiques. Chef de file du Parti Travailleur, il aspire sans doute à redorer son image d'homme de gauche à la veille d'élections primaires où il est candidat.

Quant à Sharon, cette initiative n'était pas forcément pour lui déplaire à l'heure où le gouvernement américain le presse de faire des gestes vis-à-vis des Palestiniens pour désamorcer le conflit ; en s'en prenant à quelques implantations inactives, il épargne toutes les autres.

En fait, les implantations dans les Territoires palestiniens n'ont jamais cessé de se multiplier depuis 1967 qu'Israël occupe ces Territoires. Rien que depuis 1996, une centaine d'implantations nouvelles ont vu le jour, le plus souvent avec l'aval du gouvernement israélien qui a multiplié les incitations et les aides à l'installation des colons, mais aussi parfois à l'initiative de groupes extrémistes qui ont mis devant le fait accompli un gouvernement israélien qui ne demandait qu'à se laisser faire. Cette passivité des autorités israéliennes ne pouvait d'ailleurs qu'inciter les extrémistes juifs à multiplier ces implantations « sauvages », plus encore ces derniers temps, avec pour objectif d'annexer le maximum de territoires palestiniens et

d'empêcher d'éventuelles négociations de paix.

Au total, 215 000 colons juifs se sont installés dans 145 colonies, disséminées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et parfois même en plein cœur des villes palestiniennes comme à Hébron. Non seulement ces colons ont exproprié les Palestiniens de leurs logements et de leurs terres, mais ces implantations, protégées par l'armée, sont autant de points d'appui à partir desquels ils peuvent mener des expéditions pour terroriser les Palestiniens, ravager leurs échoppes, mas-

sacrer leurs troupeaux, dévaster leurs plantations et finalement les contraindre à abandonner leurs quartiers ou leurs villages. Selon l'organisation israélienne des droits de l'homme, les colons ont ainsi pris le contrôle de près de 42 % du territoire de la Cisjordanie.

Ces exactions et ces spoliations expliquent que les colonies soient les premières cibles des groupes terroristes. Et il ne pourra y avoir de paix tant que les colons et l'armée n'auront pas évacué les terres volées aux Palestiniens.

Roger MEYNIER



Échauffourée entre des colons et la police israélienne, qui intervient sans armes, pas même des matraques. Rien à voir avec la répression antipalestinienne.

Italie

Des manifestations dans 120 villes, avec une participation massive dans les plus grandes, la journée de grève générale appelée vendredi 18 octobre par la CGIL, le plus grand syndicat italien, a été incontestablement un succès.

Les cortèges ont été particulièrement nombreux à Milan, Rome, Naples, à Turin, ou même à Palerme où défilaient en tête les travailleurs de l'usine Fiat de Termini Imerese, l'une des seules grandes usines de Sicile, qui est aujourd'hui menacée de fermeture.

Cette journée venait après la manifestation nationale du 23 mars dernier à Rome, à l'appel de la seule CGIL, et après la grève générale du 16 avril à l'appel des trois syndicats CGIL, CISL et UIL, contre le projet d'abolition de l'article 18 du Statut des travailleurs qui interdit les licenciements abusifs. Entre temps, le front syndical reconstitué le 16 avril s'est de nouveau fissuré : les deux syndicats UIL et CISL – comparables à FO et à la CFDT en France – ont accepté

début juillet de signer avec le gouvernement Berlusconi un « pacte pour l'Italie » qui comporte la suspension partielle de « l'article 18 ».

Ce 18 octobre, les travailleurs de toute la péninsule ont donc répondu présent, encore une fois, à l'initiative de la seule CGIL, et cela est aussi un désaveu pour les deux syndicats qui se sont prêtés au jeu de l'accord avec Berlusconi. Reste à savoir ce que la direction de la CGIL fera de ce succès.

« Une grève pour l'Italie », « Non à la loi budgétaire, oui aux droits et au développement » – ceci incluant la défense de l'article 18 –, c'est sous ces titres vagues que la direction de la CGIL appelait à la grève. Cela signifie que, si elle voulait faire de cette journée une nouvelle démonstration de l'influence de la centrale, elle se gardait aussi d'indiquer des objectifs pouvant vraiment devenir des objectifs de lutte pour l'ensemble des travailleurs italiens.

La forte adhésion aux grèves et aux manifestations pour la défense de l'article 18 montre pourtant combien les travailleurs sont conscients de la nécessité de défendre leurs droits. A un moment où patronat et gouvernement – celui de

Berlusconi après le précédent gouvernement de centre-gauche – remettent en cause toutes les conquêtes ouvrières et généralisent la précarité, au moment où Fiat annonce plus de 8000 suppressions d'emploi et où le patronat annonce clairement son intention de faire payer aux travailleurs les frais d'une situation économique qui se détériore, ceux-ci sentent la nécessité d'une riposte.

Et en effet, après des années d'attaques, de bas salaires, de licenciements, de précarisation croissante de l'emploi, alors que les profits patronaux battaient des records, l'heure serait à la contre-offensive. Et il ne s'agit pas seulement de la défense de « l'article 18 », qui n'interdit les licenciements que pour les travailleurs disposant d'un contrat d'embauche à temps indéterminé. Il s'agit d'imposer la garantie de l'emploi de tous les travailleurs précaires – intérimaires, travailleurs employés en prétendues « coopératives », en CDD et autres – dont le nombre s'est multiplié ces dernières années. Il s'agit d'en finir avec les salaires scandaleusement bas qui ont été imposés, les plus souvent avec la collaboration syndicale. Il s'agit de prendre

sur les profits de Fiat, et des autres, plutôt que de faire payer la crise aux travailleurs.

Le 23 mars, le 16 avril, et maintenant le 18 octobre, les travailleurs italiens ont montré leur sensibilité, leur disponibilité à lutter pour leurs objectifs d'ensemble. Alors maintenant, c'est bien de ces objectifs clairs

et de ce plan de lutte que la classe ouvrière italienne a besoin, et pas des phrases générales sur la nécessité de « plans industriels » ou de « modèles alternatifs de développement » dont les leaders syndicaux – y compris ceux de la CGIL – sont si prodigues.

André FRYSS

Au sommaire de Lutte de classe N°67

- *Pour une réponse collective du monde du travail* (texte du discours d'Arlette LAGUILLER au meeting du 4 octobre 2002, salle de la Mutualité à Paris)
- *Côte-d'Ivoire* Entre rébellion militaire, campagne xénophobe et intervention française
- *États-Unis* Sous couvert d'« unité nationale », Bush prépare la répression contre la classe ouvrière
- *Irlande du Nord* Le « processus de paix » suit son cours, mais les gangs armés continuent à menacer la classe ouvrière
- *Zimbabwe* Les masses pauvres entre la dictature de Mugabe et l'opposition « démocratique » du MDC
- *Tribune de la minorité* L'extrême gauche et la lutte d'ensemble de la classe ouvrière

